

Travail

LE MAGAZINE DE L'OIT



Bureau
international
du Travail
Genève

LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS: PASSER À LA VITESSE SUPÉRIEURE



N° 69, août 2010

Dans ce numéro

Le défi mondial du travail des enfants • Reportage photo: le visage du travail des enfants • Emplois verts
• Coopératives et crise • Personnes intellectuellement déficientes • Micro-assurance • L'OIT au G20 •
Conférence internationale du Travail 2010

Poser les termes du débat sur le travail des enfants



© PHOTO BIT

Le travail des enfants fut un sujet de préoccupation pour l'OIT dès sa création, sa pratique demeure néanmoins un problème aux dimensions économiques et sociales gigantesques dans la plupart des régions du monde. Si des progrès ont été enregistrés au cours de la décennie écoulée en matière de réduction du travail des enfants, le recul fut inégal selon les régions et son rythme global s'est ralenti entre 2004 et 2008.

La disparité des progrès n'est pas une nouveauté. Historiquement, les nations développées ont mis plusieurs générations pour venir à bout de leur propre problème de travail des enfants. Dans le monde développé, des millions d'enfants ont un jour travaillé dans des mines, des moulins, des usines, des fermes ou dans les rues des villes, souvent dans des conditions éminemment semblables à celles que l'on observe de nos jours dans le monde en développement.

En 1890, la lutte contre le travail des enfants fut portée à l'échelon international lors de la Conférence diplomatique de Berlin, mais la première guerre mondiale mit un terme provisoire à ces efforts. Puis l'OIT entra en scène et, lors de la première Conférence internationale du Travail en 1919, les représentants de 39 nations fixèrent l'âge minimum pour l'emploi des enfants dans l'industrie à 14 ans. En 1920, cet âge minimum fut adopté pour le travail maritime et, en 1921, la même norme fut étendue à l'agriculture.

Cependant, le taux de ratification de ces conventions fut assez faible pendant une longue période qui dura jusqu'en 1973, date à laquelle une nouvelle convention couvrant l'ensemble de l'économie fut adoptée, la convention (n° 138) sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973.

Dans un contexte où l'on s'inquiétait de plus en plus de certaines formes de travail des enfants, si graves et si inhumaines qu'elles ne sauraient être tolérées plus longtemps, un consensus émergea dans les années 1990: la plus haute priorité devait

être donnée à l'éradication de ces pires formes de travail des enfants. Après deux années de délibération sur l'intitulé exact, la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 fut adoptée à l'unanimité par la Conférence internationale du Travail. Cette unanimité est un fait unique dans l'histoire de l'OIT, tout autant que son taux de ratification, témoignant de l'importance que les Etats Membres lui ont accordée. Quelque 95 pour cent des Etats Membres de l'OIT ont à ce jour ratifié la convention n° 182 de l'OIT et environ 85 pour cent la convention n° 138.

La situation actuelle du travail des enfants connaît une nouvelle donne importante: un véritable mouvement mondial est à l'œuvre pour régler le problème. S'enracinant dans l'histoire des nations développées, le mouvement a connu son apogée en 1989 avec l'adoption de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant; il a obtenu une capacité institutionnelle en 1992 avec la création du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'OIT et s'est vu renforcé par les conférences d'Amsterdam et d'Oslo en 1997 qui ont donné de l'élan à l'adoption de la convention n° 182.

La dernière initiative mondiale en date, le 11 mai 2010, a réuni des délégués de 80 pays à la Conférence mondiale de La Haye, organisée par le gouvernement des Pays-Bas. La Conférence a prêté une attention particulière à l'objectif international de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016 et s'est mise d'accord sur une feuille de route pour agir.

Alors que beaucoup de progrès ont été réalisés pour mettre fin au travail des enfants, il reste beaucoup à faire. Cependant, le message de la Conférence de La Haye est très clair: avec plus d'engagement et d'action, en particulier de la part des gouvernements, la campagne contre le travail des enfants pourra atteindre son objectif historique.

Travail

LE MAGAZINE DE L'OIT

Le magazine *Travail* est publié trois fois par an par le Département de la communication et de l'information publique du BIT, à Genève. Aussi publié en anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, finnois, hindi, japonais, norvégien, suédois et tchèque. Ce magazine est distribué à titre gracieux.

RÉDACTEUR:

Hans von Rohland

EDITION ESPAGNOLE:

Réalisée avec le concours du Bureau de l'OIT à Madrid

RESPONSABLE DE LA PRODUCTION:

Kiran Mehra-Kerpelman

ASSISTANTE DE PRODUCTION:

Corine Luchini, Rita Cassaro

RECHERCHE PHOTO:

Martine Jacquinod, Arnaud Dubois, Anthony Da Cruz, Marcel Crozet

GRAPHISME:

MDP, OIT Turin

COUVERTURE:

Matteo Montesano, OIT Turin

COMITÉ DE RÉDACTION:

Thomas Netter (président), Charlotte Beauchamp, Kiran Mehra-Kerpelman, Corinne Perthuis, Hans von Rohland

Ce magazine ne constitue pas un document officiel de l'Organisation internationale du Travail. Les opinions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement les vues du BIT. Les désignations utilisées n'impliquent de la part du BIT aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du BIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les textes et les photos du BIT peuvent être librement reproduits, à condition d'en mentionner la source. L'envoi d'un justificatif serait apprécié.

Toute correspondance doit être adressée au Département de la communication et de l'information publique du BIT, CH-1211 Genève 22.

Tél. +4122/799-7912

Fax +4122/799-8577

www.ilo.org/communication

Imprimé par:

OIT Turin

ISSN 1020-0010

Intensifier la lutte contre le travail des enfants

En 2006, le deuxième rapport global sur le travail des enfants de l'OIT avait fait part de progrès significatifs dans la lutte contre le travail des enfants. Encouragée par cette tendance positive, l'OIT avait alors fixé un objectif visionnaire – éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016. Quatre ans plus tard, le troisième rapport global dépeint une situation bien différente: le travail des enfants recule toujours, mais à un rythme plus lent. Si les pays continuent comme si de rien n'était, l'objectif de 2016 ne sera pas atteint. Nous devons renforcer notre action et passer à la vitesse supérieure. La récession économique ne doit pas servir de prétexte pour abaisser nos ambitions et justifier notre inaction.



Page 4

EN COUVERTURE

Le défi mondial du travail des enfants: droit au but **4**

REPORTAGE PHOTO

Le visage du travail des enfants **7**

ARTICLES GÉNÉRAUX

Du chantier naval au centre d'énergie renouvelable: les emplois de demain seront verts **19**

Les coopératives et la crise: «Nos clients sont aussi nos propriétaires» **23**

Ouvrons la voie pour aider les personnes intellectuellement déficientes à sortir de la pauvreté **27**

Petites primes pour bénéficiaires de longue durée: l'utilité de la micro-assurance pour les femmes pauvres **31**

RUBRIQUES

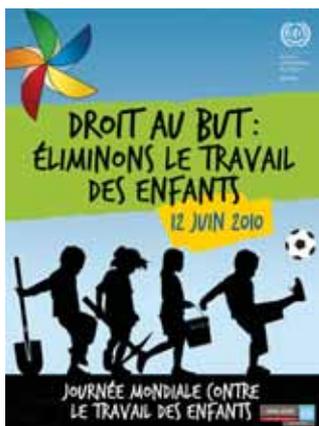
Les Nouvelles **34**

- Le Directeur général du BIT exhorte le G20 à maintenir le cap sur la réduction du déficit mondial d'emplois
- Conférence internationale du Travail: l'OIT appelle à une forte mobilisation en faveur de l'emploi
- Le Conseil d'administration du BIT élit un nouveau président
- La forte reprise dans les pays de l'ANASE confrontée à des défis

Champs d'action **44**

Médiathèque **46**

L'Organisation internationale du Travail (OIT), créée en 1919, groupe les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de ses 183 Etats Membres dans une action commune pour l'avancement de la protection sociale et l'amélioration des conditions de vie et de travail partout dans le monde. Le Bureau international du Travail (BIT), à Genève, est le secrétariat permanent de l'Organisation.



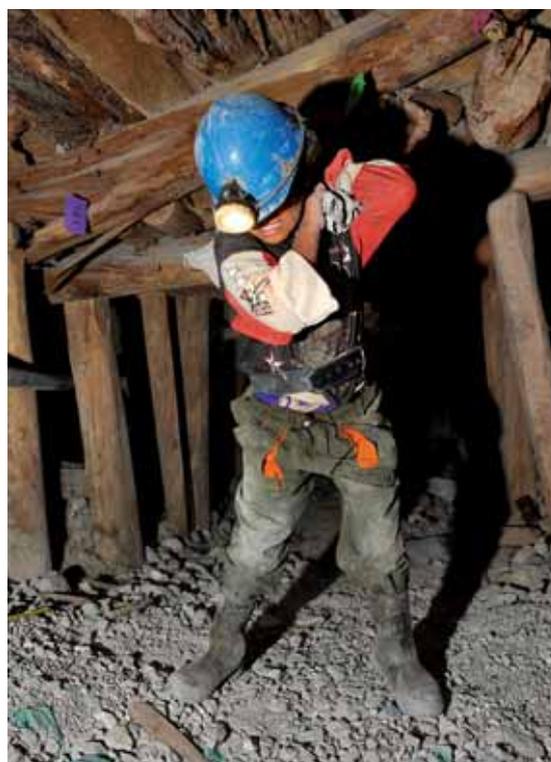
© BIT

Le défi mondial du travail des enfants: droit au but

La campagne mondiale de lutte contre le travail des enfants – en particulier contre ses pires formes – est à la croisée des chemins. Comparé aux prévisions optimistes selon lesquelles la fin du travail des enfants était en vue, le rapport du BIT¹ le plus récent suscite le doute: l'objectif pourra-t-il ou non être atteint à l'échéance de 2016? Le Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants et la communauté internationale ont décidé de donner un nouveau souffle à cette quête. Accueillie par le gouvernement des Pays-Bas les 10 et 11 mai derniers, une conférence internationale a adopté une «feuille de route» en vue d'atteindre les objectifs fixés en 2006. La directrice de l'IPEC, Constance Thomas, passe en revue les avancées obtenues et les défis qui perdurent dans ce combat contre le travail des enfants.

GENÈVE – En 2006, le deuxième rapport global du BIT sur le travail des enfants relatait d'importants progrès dans la lutte contre le travail des enfants. Encouragée par cette tendance positive, l'OIT avait alors fixé un objectif ambitieux – éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016. Quatre ans plus tard, le troisième rapport global dépeint une situation bien différente: le travail des enfants poursuit son déclin, mais à un rythme moindre. Si les pays continuent d'agir sans rien changer à leurs habitudes, le rendez-vous de 2016 sera manqué.

Il se dégage une image assez contrastée des nouvelles statistiques mondiales sur le travail des enfants. Le travail des enfants continue de reculer, mais plus lentement – la baisse n'a été que de 3 pour cent pendant les quatre années couvertes par les statistiques. La réduction la plus forte a été enregistrée chez les enfants de 5 à 14 ans pour lesquels le travail a reculé de 10 pour cent. On compte également moins d'enfants exerçant des «activités dangereuses», une terminologie parfois utilisée à la place de «pires formes» de travail des enfants.



© M. Crozet/BIT

En fait, plus le travail est dangereux et les enfants impliqués vulnérables, plus le déclin est rapide, en particulier pour les filles. C'est une nouvelle qui nous réjouit. Cependant, la bataille est loin d'être terminée: 215 millions d'enfants sont toujours engagés dans le travail des enfants, dont un nombre incroyable de 115 millions exposés à des travaux dangereux.

Le nouveau rapport global constitue un signal d'alarme fort et un appel à l'action. Si le rythme actuel de la progression n'est plus assez rapide pour parvenir à l'objectif de 2016, il n'est pas trop tard pour inverser la tendance. Nous pouvons et nous réussirons à mettre fin au travail des enfants si nous avons la volonté de nous battre pour y parvenir. Le BIT estime que le coût global de l'élimination du travail des enfants est largement compensé par ses avantages économiques, selon un ratio de 6,7 pour 1. C'est bien moins que les 10 billions de dollars qui furent consacrés au sauvetage

¹ *Intensifier la lutte contre le travail des enfants*, Rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, 99^e session, Bureau international du Travail, Genève, 2010. Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_136696.pdf

des banques rien qu'aux Etats-Unis et au Royaume-Uni pendant la crise économique. Ce n'est qu'une question d'ambition et de détermination politique.

Le rapport identifie les principaux défis à relever pour remédier au travail des enfants: l'ampleur inquiétante du problème en Afrique et en Asie du Sud, l'utilité d'une campagne contre le travail des enfants dans l'agriculture et la nécessité de s'attaquer à des formes quelquefois «dissimulées» de travail des enfants qui sont aussi souvent les pires. En outre, les gouvernements doivent honorer leurs engagements et intensifier leurs efforts pour combattre le travail des enfants.

Tendances régionales

Pour la première fois, le rapport global du BIT contient des tendances régionales. La réduction la plus significative du travail des enfants au cours de la décennie écoulée a été observée dans les Amériques, alors que l'Afrique demeure la région qui connaît le moins de progrès. C'est aussi la région qui a la fréquence d'enfants au travail la plus élevée, avec un enfant sur quatre enrôlé dans le travail des enfants.

Autre région confrontée à une situation délicate, l'Asie du Sud qui abrite le plus grand nombre d'enfants qui travaillent et où davantage d'engagement politique en faveur de la ratification des conventions de l'OIT sur le travail des enfants est indispensable. Le travail des enfants est toujours endémique en Asie centrale et dans certaines zones du Caucase. Pour ce qui est du monde arabe, il n'existe pas de statistiques récentes mais le travail des enfants est sans doute un problème conséquent dans certains pays où il se combine souvent avec la pauvreté, un chômage étendu et une éducation défailante.

Le rapport procède aussi à une ventilation des tendances du travail des enfants par âge et par sexe. Par exemple, au cours des quatre dernières années, le travail des enfants a augmenté chez les garçons, mais il a diminué chez les filles. En fait, l'essentiel du déclin mondial du travail des enfants résulte de la réduction du nombre de filles impliquées. De manière alarmante, il y a eu une augmentation de 20 pour cent du travail des enfants dans la catégorie des 15-17 ans, soit une hausse de 52 à 62 millions. Le secteur d'activités qui emploie le plus d'enfants demeure l'agriculture, où une vaste majorité d'enfants sont employés comme travailleurs familiaux non rémunérés.

Le possible impact de la crise économique et sociale mondiale

En juin dernier, l'IPEC a publié un rapport avertissant que la crise pourrait pousser un nombre croissant d'enfants, en particulier de filles, à travailler. Il est

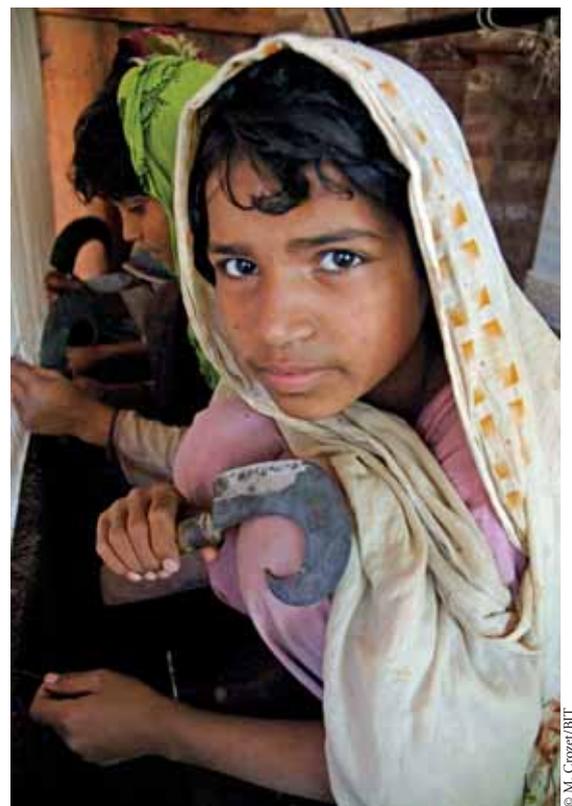
encore trop tôt pour faire une évaluation réaliste de la situation parce que les conséquences de la crise continuent de se déployer dans de nombreuses régions du monde.

Cependant, si l'on en juge par les précédentes crises, nous pouvons nous attendre à connaître une augmentation du travail des enfants dans les pays à bas revenus, en particulier pour les ménages les plus pauvres de ces pays. Pour les pays à revenus intermédiaires, il semble que la chute du niveau de vie pourrait s'accompagner d'une diminution des possibilités d'emploi pour les enfants. Le comportement des ménages pourrait aussi dépendre de l'existence et du bon fonctionnement de filets de sécurité sociale.

Quant aux chances d'atteindre l'objectif de 2016, tout dépend de l'attitude des gouvernements: soit ils utilisent la crise comme une excuse pour réduire les dépenses dans des domaines sociaux essentiels comme l'éducation et l'aide internationale, soit ils saisissent l'occasion et mobilisent la volonté politique nécessaire pour donner la priorité à l'élimination du travail des enfants, ce qui représente un investissement propice au développement futur.

Les pays doivent mutuellement renforcer leur action dans les domaines suivants: accès à une éducation de qualité, au moins jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi; instauration d'un minimum social en améliorant les politiques et les programmes de protection sociale qui peuvent aider les familles les plus démunies à continuer de scolariser leurs enfants; lutte contre la pauvreté en garantissant aux adultes des possibilités d'emploi décent; ratification et application des conventions de l'OIT sur le travail des enfants par les gouvernements. Les employeurs, les syndicats et les organisations de la société civile ont aussi un important rôle à jouer à cet égard.

Nous savons qu'avec des choix politiques appropriés le travail des enfants peut reculer. Beaucoup de progrès ont été accomplis pour la ratification des conventions. Une décennie après l'adoption de la convention n° 182, nous sommes proches de sa ratification universelle – seuls 12 des 183 Etats Membres doivent encore la ratifier. Dans le



© M. Crozet/BIT



© M. Crozet/BIT

>> même temps, la convention (n° 138) sur l'âge minimum d'admission à l'emploi a maintenant été ratifiée par 155 Etats Membres. Cependant, aussi impressionnant que soit ce tableau global, un tiers des enfants dans le monde vit encore dans des pays qui n'ont pas ratifié ces conventions fondamentales de l'OIT. Parallèlement, de nombreux pays n'ont pas encore réussi à faire suivre la ratification de ces conventions d'une action concrète pour les mettre en œuvre.

Le rôle directeur de l'OIT dans la lutte contre le travail des enfants est central

L'OIT joue un rôle primordial et central pour animer le mouvement en faveur de l'élimination du travail des enfants. La situation exige d'insuffler un nouvel élan à la campagne mondiale contre le travail des

enfants. L'OIT, organisation tripartite qui réunit gouvernements, employeurs et travailleurs, doit être un acteur central et un puissant avocat dans le mouvement mondial. Nous devons étendre et renforcer nos alliances. S'appuyant sur l'agenda pour le travail décent de l'OIT, l'IPEC doit continuer à soutenir ses mandants pour intégrer le travail des enfants dans les agendas nationaux de développement.

Nous devons déployer notre action et passer à la vitesse supérieure. La récession économique ne doit pas nous servir d'excuse pour réviser nos ambitions à la baisse ni justifier notre inaction. Au contraire, elle nous offre l'occasion d'instaurer des mesures politiques efficaces pour la population, pour la reprise et pour le développement durable. La solidarité internationale – y compris la mobilisation de ressources – demeure indispensable pour que le Programme international pour l'abolition du travail des enfants du BIT puisse soutenir ces efforts. Mais l'OIT ne peut y parvenir seule. Le rapport souligne la valeur des partenariats, tels que ceux qui lient les agences de l'ONU, la coopération Sud-Sud, etc.

Le plus souvent, le travail des enfants s'enracine dans la pauvreté. Dès lors la solution au problème s'impose d'elle-même. Nous devons garantir à tous les enfants la chance d'aller à l'école, nous avons besoin de systèmes de protection sociale qui soutiennent les familles vulnérables – particulièrement en période de crise – et nous devons veiller à ce que les adultes aient accès à un travail décent. Ces mesures, combinées avec un respect effectif des lois qui protègent les enfants, préparent l'avenir.

De gauche à droite: Juan Somavia, Directeur général du BIT, le sénateur Américain Tom Harkin et Kailash Satyarthi, Président de la Marche mondiale contre le travail des enfants; à Genève



© M. Crozet/BIT



© M. Crozet/BIT

Le visage du travail des enfants... d'Afrique, d'Asie et d'Amérique

D'importants progrès ont été accomplis dans la lutte contre le travail des enfants, mais le fléau persiste et continue de nous hanter. A l'échelle mondiale, il y a aujourd'hui 30 millions d'enfants de moins au travail qu'il y a dix ans. Cependant, quelque 215 millions de garçons et de filles sont toujours prisonniers du travail des enfants.

En 2006, le rythme d'amélioration était tel que la communauté internationale s'était fixé un objectif ambitieux: éliminer les pires formes de travail des enfants en dix ans. Mais ces dernières années, la pro-

gression vers l'objectif s'est ralentie. La plupart des enfants qui continuent de travailler sont parmi les plus difficiles à atteindre.

Entre mars et mai 2010, Elaine Moore, une journaliste basée à Phnom Penh, et Marcel Crozet, photographe du BIT, ont visité trois pays sur trois continents. Les exemples qui suivent montrent que des progrès peuvent être réalisés si l'on mène une action déterminée pour s'attaquer au travail des enfants. Cependant, ces actions doivent être démultipliées. La solution, c'est de renouveler et de renforcer l'engagement politique et de développer des politiques et des programmes intégrés pour lutter contre le travail des enfants.



Toutes les photos pp. 8-9: © A. Dow/BIT

Le travail des enfants au Cambodge — une nouvelle direction

Bien que le Cambodge soit l'une des réussites économiques les plus brillantes du Sud-Est asiatique, plus de 313000 enfants y sont toujours prisonniers des pires formes d'exploitation, telles que le trafic de drogue et la prostitution. La disparition des pires formes de travail des enfants dans le pays est néanmoins en vue et le gouverne-

ment cambodgien s'est engagé à relever le défi, comme l'ont fait les partenaires sociaux. Mais pour maintenir le cap, le gouvernement aura besoin d'un soutien constant à l'intérieur du pays, ainsi que d'un engagement financier durable des donateurs afin de garantir à chaque enfant cambodgien un bon démarrage dans la vie.

Par une chaude après-midi dans la capitale cambodgienne Phnom-Penh, Leap, âgée de 10 ans, fait signe aux touristes juchés sur le dos d'un lourd éléphant. Marchant le long d'une route poussiéreuse près du Palais royal doré, elle propose des gâteaux de riz et des confiseries dans un panier trop grand pour ses petits bras, qu'elle a bien du mal à porter.

Cela fait déjà cinq heures que Leap travaille et il est probable qu'elle sera encore là à minuit. Travaillant seule, Leap est une petite fille vulnérable qui n'est jamais allée à l'école et qui aura de la chance si elle parvient à gagner deux dollars dans sa journée. Leap dit qu'elle n'a pas le choix. Si elle arrêta de travailler, sa mère et ses petits frères auraient faim.

Dans un autre quartier de la ville, Doung Paeakra, sept ans, est accroupi près de la rivière, triant un tas de déchets. Il cherche du plastique qu'il pourra vendre à un recycleur. Orphelin de père, une mère qui reste à la maison pour s'occuper d'un nouveau-né, Doung est l'unique soutien de famille.

L'accès à l'éducation s'est amélioré au Cambodge mais le travail des enfants persiste – Leap et Doung sont deux de ces enfants à la traîne. Alors que le taux de scolarisation est passé de 75 pour cent en 1997 à 91 pour cent en 2005, la plupart des enfants qui vont à l'école continuent de mener de front scolarité et travail.

L'une des réponses de l'OIT fut d'initier un plan de création de moyens de subsistance pour aider à diminuer, voire à éliminer, la dépendance de la famille vis-à-vis du revenu de ses enfants. Ce programme de l'IPEC encourage les parents et d'autres adultes des familles les plus pauvres du pays à s'unir pour créer des groupes d'épargne.

Dans un petit village du Sud du Cambodge, les femmes du cru expliquent comment leur groupe d'épargne les a aidées à mettre sur pied de petites entreprises et leur a aussi dispensé une formation en finance et administration. «Avant la création du groupe, les choses étaient très difficiles et les enfants devaient aller travailler», confie Pan Phen, 60 ans. «Si j'avais des problèmes, je devais aller voir un prêteur qui me prenait 20 pour cent d'intérêt par mois. Maintenant, je gagne plus et, dans notre groupe, le taux d'intérêt n'est que de 3 pour cent.»

Pan Phen a emprunté 40 000 riels (10 dollars) au groupe; elle confectionne maintenant des confiseries qu'elle vend à la sortie d'une usine locale chaque jour. «Les six enfants dont je m'occupe vont aujourd'hui tous à l'école», ajoute-t-elle fièrement.

Dans bien des cas, les familles des enfants qui travaillent souhaitent les envoyer à l'école, mais elles ont du mal à survivre quand l'argent que procurait le travail de l'enfant fait défaut, en particulier quand il y a une urgence à la maison comme la naissance d'un enfant ou un décès dans la famille.



Éliminer le travail des enfants en Bolivie: le rôle de l'éducation

Toutes les photos pp. 10-11: © M. Crozet/BIT



L'éducation est souvent citée comme la clé pour l'élimination du travail des enfants. Mais l'éducation ne suffit pas. Depuis la Bolivie, un reportage nous montre qu'en associant le travail décent pour les adultes à l'éducation des enfants, en leur ajoutant une bonne dose de volonté politique, l'équation peut être résolue.

Quand Juanita Avillo Ari, âgée de 11 ans, est arrivée avec ses six frères et sœurs au pied d'une mine à Potosi, dans le Sud bolivien, il y a sept ans, elle et sa famille étaient dans une misère noire.

Juanita et sa famille vivaient en zone rurale mais leur petite parcelle de terre agricole, épuisée, n'était plus en mesure de les nourrir, encore moins de leur procurer un revenu. Comme des centaines d'autres familles, ils ont donc fini dans une mine de la montagne Cerro Rico, où le père a été embauché comme mineur et la mère comme garde. Leurs lourds horaires de travail signifiaient que Juanita et ses frères et sœurs étaient souvent livrés à eux-mêmes, dans une misérable hutte du camp. Quand les grands frères sont partis fonder leur propre famille, la vie de Juanita et des deux autres enfants est devenue plus solitaire et encore plus précaire. Ils auraient connu le même destin que beaucoup d'autres enfants dans les camps miniers qui sont exposés à des travaux dangereux, circulant dans des tunnels étroits, si leurs parents n'avaient été approchés par le CEPROMIN (Centre de promotion minière), une organisation non gouvernementale.

Le CEPROMIN gère un projet qui vise à améliorer les conditions de vie des enfants et des familles de mineurs qui vivent dans les camps de Potosi. Juanita et ses frères figurent parmi les quelque 450 enfants maintenant enrôlés dans ce projet qui veille à ce qu'ils soient correctement nourris et pris en charge et, plus important, qu'ils reçoivent une éducation de qualité. En outre, le projet répond aux besoins des adultes, en améliorant



leur environnement socio-économique. Cette approche combinée peut vraiment faire la différence.

Juanita n'avait jamais été scolarisée mais, depuis qu'elle a rejoint le

projet, elle s'est révélée l'une des plus brillantes élèves de sa classe. Elle rêve de poursuivre ses études, d'une vie meilleure. Cependant, Juanita fait partie des enfants qui ont de la chance.





Toutes les photos pp. 12-13: © M. Crozet/BIT

Arranger l'avenir des enfants travailleurs au Mali

Au Mali, environ deux enfants sur trois âgés de 5 à 17 ans travaillent, soit un peu plus de 3 millions d'enfants. Peu d'entre eux vont à l'école et 40 pour cent des enfants entre 5 et 14 ans effectuent un travail dangereux. La situation des filles migrantes est particulièrement préoccupante.

«Quand j'ai rencontré Mouna pour la première fois, j'avais peine à croire qu'elle n'avait que 9 ans... si sa frêle silhouette était bien celle d'une fillette, son visage était déjà celui d'une vieille femme», raconte

le photographe du BIT, Marcel Crozet. De sept à vingt heures, Mouna travaille comme domestique pour une famille du village de Douentza.

Pour 2000 francs CFA (3,05 euros) par mois, elle s'occupe des enfants, prépare les repas, puise de lourds seaux d'eau au puits, lave la vaisselle et nettoie la maison. Ce soir, elle est venue chercher de l'aide au centre géré par l'ONG AVES (Avenir Enfance Sahel), parce qu'elle n'a pas été payée depuis quatre mois et qu'elle n'a pas de quoi manger chaque jour... Un représentant de l'ONG va l'accompagner le lendemain pour rencontrer et discuter du problème avec la famille qui





l'emploi. Ce type d'intervention est souvent très efficace...

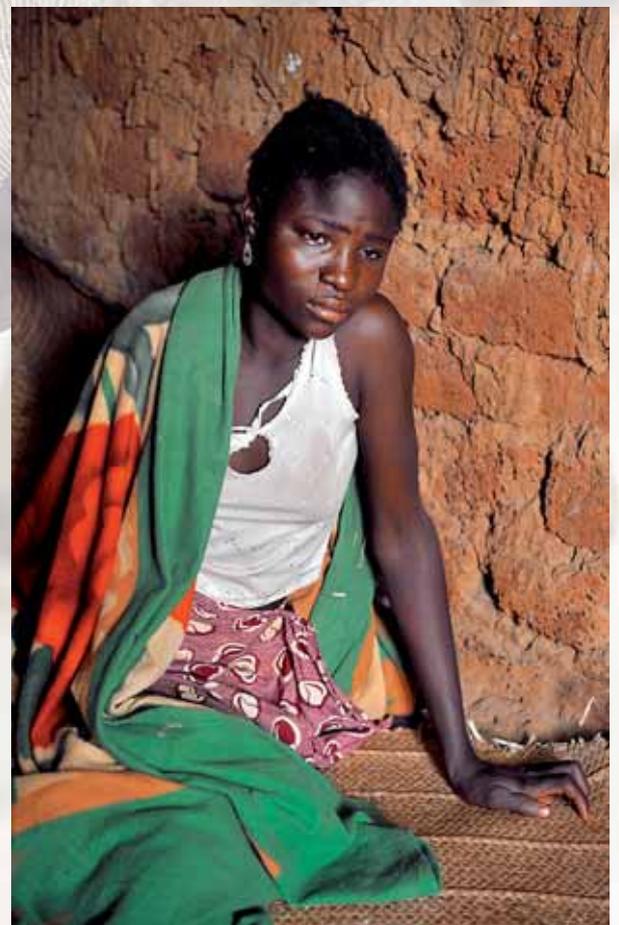
Le lendemain à 6 heures du matin, au cours de la visite d'une «pension», nous avons rencontré Awa, 15 ans, une autre domestique. Dans une pièce sans fenêtre de 12 mètres carrés, la pension abrite quinze jeunes filles venues du même village qu'elle. Elles dorment sur des matelas à même le sol et toutes leurs possessions tiennent dans un sac plastique...

Awa est seule – les autres filles sont déjà parties au travail. Depuis trois jours, elle souffre d'une sévère crise de paludisme. Il était temps que le médecin employé par AVES intervienne avec un traitement approprié.

AVES, l'une des organisations partenaires de l'OIT au Mali, a pour but d'infléchir l'exode rural des filles et de les protéger des dangers, y compris l'exploitation sexuelle.

Ses activités concernent l'éducation, la promotion de la santé, la formation professionnelle et l'appui aux activités génératrices de revenus. L'IPEC travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs afin d'identifier les moyens de donner plus d'ampleur à ces programmes.

Au Mali, plus de 50 000 enfants, dont plus de 35 000 filles, ont bénéficié des programmes d'action du BIT. Pour les enfants travaillant en milieu agricole, des systèmes de scolarisation gratuite ont été mis en place, permettant de les soustraire à un environnement de travail dangereux, sans ajouter une charge financière insupportable à leurs parents.





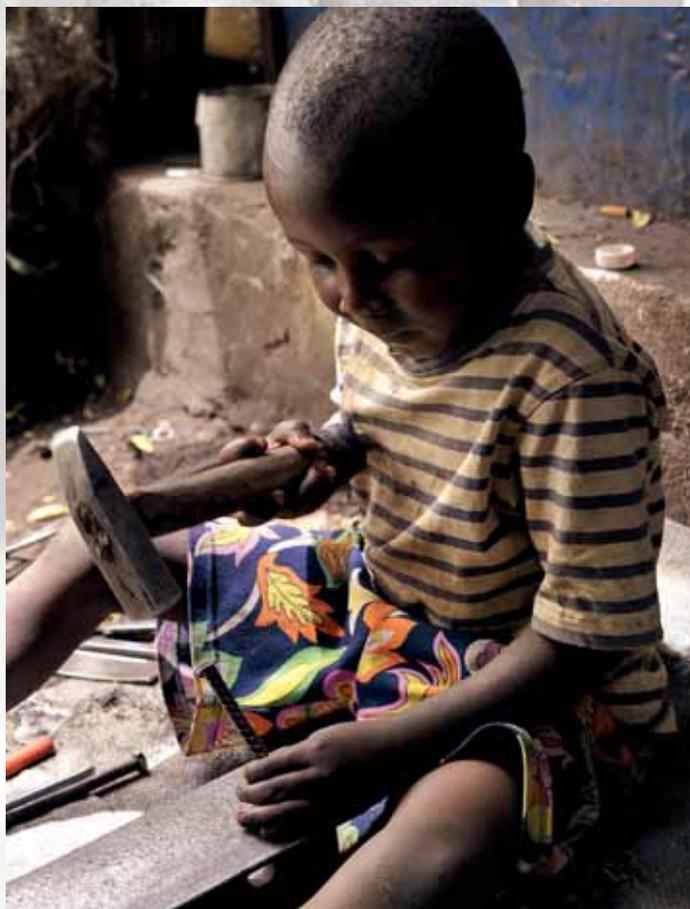
Briser le cycle de la pauvreté et du travail des enfants

Le travail des enfants et en particulier ses pires formes sont encore trop fréquents. Prenez quelques minutes pour réfléchir à ces photographies et imaginez comment, ensemble, nous pourrions intensifier la lutte contre le travail des enfants. Une éducation de qualité pour les enfants, un travail décent pour les adultes, y compris une protection sociale pour toute la famille, sont des dimensions essentielles de la solution pour mettre fin à ce fléau.

Toutes les photos pp. 14-18: © M. Crozet/BIT











Du chantier naval au centre d'énergie renouvelable:

les emplois de demain seront verts

L'article qui suit montre que – avec des ressources et de l'imagination – il est possible de trouver des solutions pour relever le double défi auquel le monde est confronté: la nécessité de s'orienter vers une économie dont l'empreinte carbone sera considérablement réduite tout en sortant le monde de la récession qu'il traverse actuellement et en identifiant des gisements d'emploi. Andrew Bibby, journaliste basé à Londres, nous envoie ce reportage d'Odense, au Danemark.

ODENSE – Le chantier naval de Lindø, au nord-ouest de la ville danoise d'Odense, a produit de magnifiques navires en plus de quatre-vingt-dix ans d'activité, notamment huit porte-conteneurs géants, les plus grands qui sillonnent les océans à ce jour. Mais des changements structurels signifient que les jours de la construction navale à Lindø sont comptés. La fermeture du chantier, programmée pour 2012, pourrait aboutir à la suppression de 8000 emplois directs et indirects.

A sa place, cependant, le Centre des énergies renouvelables en mer de Lindø (LORC) prend forme. Cette initiative ambitieuse, qui vient de recevoir un financement de 25 millions de couronnes danoises (soit 4 millions de dollars), a pour but de devenir l'un des principaux centres européens de recherche et d'innovation pour l'énergie renouvelable en mer. L'ancien Premier ministre danois, Poul Nyrup Rasmussen, a rejoint le projet en tant que Président du LORC et il est très enthousiaste quant à son avenir. «Les activités du LORC créeront les emplois de demain pour la région. En développant de futures énergies renouvelables au large, nous pouvons améliorer notre environnement et créer des milliers d'emplois», affirme-t-il.

La création «d'emplois verts» est un domaine auquel l'OIT attache beaucoup d'importance. L'initiative Emplois verts, lancée en 2008, réunit l'OIT, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi que l'Organisation internationale des



© M. Crozet/BIT

employeurs (OIE) et la Confédération syndicale internationale (CSI) dans un partenariat unique en vue d'élaborer des politiques cohérentes d'écologisation de l'économie.

Le partenariat a déjà à son actif un rapport qui fera date sur les emplois verts: pour un travail décent dans un monde durable, à faibles émissions de carbone¹, qui concourt à entamer une analyse détaillée indispensable pour ce qu'il qualifie de «transition juste» vers une société durable à faibles émissions de carbone. De manière générale, ce rapport est porteur d'un message d'espoir: «Une transition mondiale vers une économie durable à faibles émissions de carbone pourrait créer une multitude d'emplois verts dans les différents secteurs de l'économie et devenir ainsi un moteur du développement.»

Mais il alerte aussi sur la nécessité de gérer cette transition avec précaution: comme il le souligne, des emplois risquent de disparaître complètement. Les travailleurs et les communautés qui dépendent des mines, des énergies fossiles et des industries lourdes,

¹ OIT, PNUE, OIE, CSI. *Emplois verts: pour un travail décent dans un monde durable, à faibles émissions de carbone*, Genève, 2008.





© M. Crozet/BIT

>> ainsi que les sociétés qui tardent à s'attaquer aux questions d'environnement, sont confrontés à d'immenses défis.

Le moment idéal pour investir dans les emplois verts

Pour Kees van der Ree, du BIT, il faut régler ces questions d'urgence. «Certains pourront dire que maintenant, avec le monde en récession et un chômage élevé, ce n'est pas le bon moment de s'atteler à la conversion vers des économies à faibles émissions de

carbone. Mais, en fait, c'est aujourd'hui le moment idéal pour investir dans les emplois verts. Investir dans les infrastructures est l'un des principaux moyens dont nous disposons pour relancer la croissance et créer des emplois. Une partie des investissements les plus utiles pour s'adapter au changement climatique sont également très bénéfiques en matière d'emploi», ajoute-t-il.

Il relève des exemples de bonnes pratiques, comme dans l'industrie du bâtiment qui est sans doute le secteur qui, à lui seul, recèle le plus fort potentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce n'est pas seulement une question de conception et de construction des nouveaux bâtiments pour répondre aux nouvelles normes d'efficacité énergétique, dit-il, il s'agit aussi de réaménager les bâtiments qui existent déjà. Il précise que le BIT a travaillé avec plusieurs gouvernements, y compris celui d'Afrique du Sud, pour faire avancer ce point de vue.

Kees van der Ree souligne l'importance fondamentale que revêt une approche structurée au niveau mondial du processus de transition. «Le bénéfice pour tous que représente la transition vers une économie verte et la création d'emplois verts n'est pas automatique. Nous avons besoin de politiques cohérentes pour engranger ces bénéfices», indique-t-il.

Compétences requises pour les emplois verts

L'un des domaines politiques où l'OIT joue déjà un rôle proactif, c'est celui du développement des qualifications. Les participants à l'atelier sur les compétences requises pour les emplois verts, qui s'est



© PHOTODISC



© MORQUEFILE.COM

déroulé au siège du BIT en mai dernier, ont été informés du travail entrepris à travers le monde pour combler les disparités de qualifications que l'on constate dans les nouveaux domaines de travail, plus écologiques, ainsi que pour participer au recyclage des travailleurs en les formant aux nouvelles compétences dont ils auront besoin à l'avenir.

«Disposer des compétences adaptées aux emplois verts est une condition préalable pour que la transition vers une économie plus soucieuse de l'environnement ait lieu», explique Olga Strietska-Ilina, du Département des compétences et de l'employabilité du BIT. «Les économies qui se tournent vers des emplois plus écologiques bénéficient d'un grand potentiel de création d'emplois, mais sont aussi confrontées à des changements structurels et à une transformation des emplois existants. La mise à disposition en temps voulu de compétences pertinentes et de qualité est indispensable pour mener à bien des transformations qui préservent la productivité, la croissance de l'emploi et le développement.»

Selon Olga Strietska-Ilina, un certain nombre de secteurs peuvent être identifiés comme particulièrement affectés par ces changements structurels; ils ont donc besoin d'initiatives de reconversion. Sont concernés l'agriculture, la foresterie, la pêche, les industries extractives et la production d'énergie fossile, la production manufacturée, en particulier dans le secteur de l'automobile, de la construction de navires et de l'ingénierie maritime. Dans certains cas, de nouveaux emplois pourront être occupés avec d'anciennes qualifications – comme elle le fait remarquer, un

chauffeur de bus conduisant un bus alimenté par un carburant non fossile conduira toujours de la même manière son véhicule. Parfois, l'apprentissage sur le tas ou une brève formation peut suffire: c'est le cas par exemple pour un soudeur travaillant dans la production d'éoliennes.

D'autres changements vont néanmoins exiger une formation ou un recyclage plus important. Un mécanicien auto aura sans doute besoin de formation pour passer d'une automobile fonctionnant à l'essence à un véhicule électrique par exemple, alors que de nouvelles professions comme les techniciens en énergie solaire auront bien besoin d'une longue formation continue ou d'un diplôme de niveau universitaire. «Les travailleurs devront connaître les nouvelles technologies et les nouvelles réglementations. Les métiers actuels connaissent davantage de changements aux niveaux de qualification inférieur et intermédiaire, alors que les professions émergentes requièrent souvent un niveau élevé de qualification», ajoute Olga Strietska-Ilina.

A court terme, le déclin des industries à haute intensité de carbone pourrait provoquer des pertes d'emplois dans ces secteurs. Olga Strietska-Ilina appelle à anticiper cette évolution. «Bien que les nouvelles possibilités d'emplois naissant sur les marchés émergents à faibles émissions de carbone soient censées contrebalancer le chômage, ceux qui obtiendront les emplois verts ne sont pas nécessairement ceux qui auront perdu leur travail. La reconversion devient donc vitale pour qu'une juste transition vers l'économie verte s'opère en douceur. Les personnes peu qua-





© M. Crozet/BIT

>> lifiées sont particulièrement vulnérables et les catégories les plus défavorisées sur le marché du travail ont besoin d'une aide ciblée.»

Rendre les emplois verts sûrs

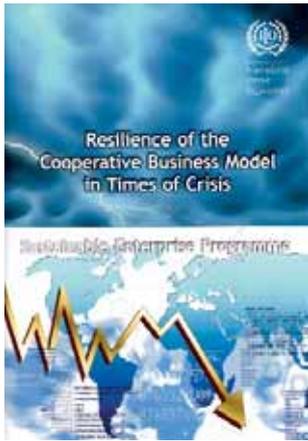
Les compétences ne sont que l'une des dimensions de l'initiative Emplois verts de l'OIT. La santé et la sécurité au travail apportent une autre dimension, en particulier dans des domaines tels que la gestion et le recyclage des déchets, où les conditions de travail peuvent parfois être misérables. De récentes activités ont permis d'y réaliser de réels progrès pour les ouvriers.

Dans la région Asie-Pacifique par exemple, une initiative conduite par l'OIT a permis l'élaboration et la publication d'un nouveau manuel de formation intitulé WARM (le sigle anglais pour «Ajustement du travail pour recycler et gérer les déchets»), spécifiquement consacré aux travailleurs qui ramassent les déchets. WARM, qui a été expérimenté à Fidji et qui est maintenant utilisé dans d'autres pays de la région, cherche les moyens par lesquels l'énergie de la communauté pourrait être mise à contribution pour améliorer la sécurité du recyclage et de la gestion des déchets par les travailleurs.

Ce type d'initiatives se multiplie rapidement car les mandats de l'OIT à travers le monde, du Bangladesh

au Kenya ou à la Guyane, sont à la recherche de conseil et d'assistance directe pour faire face aux dimensions sociale et d'emploi du changement climatique et d'une économie écologiquement plus rationnelle. Par conséquent, le programme Emplois verts prend de l'ampleur en étendue et en volume et (avec l'appui du Centre international de formation de Turin) met particulièrement l'accent sur la gestion des connaissances et le renforcement des capacités à travers l'OIT et le système des Nations Unies.

Pour Kees van der Ree et d'autres collègues du BIT impliqués dans ces initiatives, le message concerne l'intégration de l'agenda des emplois verts dans l'appel de l'OIT en faveur du travail décent. «Le changement climatique est bien plus qu'une simple question d'environnement, nous sommes face à une transformation majeure de nos sociétés et de nos économies. La conversion à une société durable, à faibles émissions de carbone, doit être aussi équitable que possible, précise-t-il. Les emplois verts posent deux grandes questions éthiques: celle de la justice sociale et celle du changement climatique et d'un environnement qui permette la survie de l'espèce humaine à long terme. Je pense qu'on ne peut résoudre l'une sans l'autre.»



Les coopératives et la crise:

«Nos clients sont aussi nos propriétaires»

Les coopératives ont mieux résisté que d'autres secteurs à l'aggravation de la crise mondiale de l'économie et de l'emploi. Reportage depuis la Suède d'Andrew Bibby, un journaliste basé à Londres.

MALMÖ – Un nouvel appel de client arrive dans un centre d'appels moderne à Malmö, dans le Sud de la Suède. L'interlocuteur veut parler d'assurance et l'agent du centre d'appels, assis face à son ordinateur et coiffé d'un casque-micro, commence à expliquer les termes des polices d'assurance disponibles. La conversion avance, la vente se fait.

La transaction ne se déroule pas en suédois cependant, mais en kurde. La coopérative d'assurance suédoise Folksam a expérimenté l'idée d'un centre d'appels multilingue il y a plus de dix ans et son site de Malmö est maintenant en mesure de traiter des appels en 17 langues, y compris le somali, le farsi, l'arabe et le polonais. Dans un pays où près d'un cinquième de la population est d'origine immigrée, ce service

commercial est fort utile et, selon Folksam, il attire 100 000 appels par an. Il en résulte que Folksam s'est taillé la part du lion sur le marché de l'assurance auprès des communautés immigrées en Suède.

Le genre d'idées qu'on imagine voir le jour dans une jeune et dynamique start-up. Folksam n'a pourtant rien d'une start-up: vénérable institution financière suédoise, elle propose des assurances à la population suédoise depuis cent deux ans.

Concilier valeurs économiques et sociales

Son Directeur général, Anders Sundström, prétend que la réussite commerciale de Folksam peut être attribuée à ses valeurs sociales. Créée à l'origine pour répondre aux exigences des premiers mouvements sociaux et syndicaux de Suède, elle a conservé ses particularités par rapport aux autres assureurs, à commencer par sa structure. Elle fonctionne sans actionnaires, elle appartient à la grande famille des institutions financières coopératives et mutualistes. Comme l'indique le site Internet de la compagnie,



© R.Loréd/BIT



© Holger Ellgaard



«nos clients sont aussi nos propriétaires. Les profits ne sont pas distribués à des actionnaires, ils demeurent au sein de la compagnie et bénéficient à nous tous».

Historiquement, les banques et les assurances coopératives ont su éviter les unes des journaux. Elles peuvent fonctionner sans se soucier du prix de leurs actions et donc sans être l'objet au quotidien de l'attention de la presse d'affaires et des analystes que les entreprises cotées en bourse ont tendance à attirer. Néanmoins, ensemble, elles réalisent une part de marché conséquente.

L'importante part de marché des entreprises coopératives

Selon la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF en anglais), environ 24 pour cent du marché mondial de l'assurance sont aux mains des coopératives. Le plus gros membre de l'ICMIF est le géant japonais de l'assurance coopérative Zenkyoren qui domine le secteur de l'agriculture et collecte environ 4700 milliards de yens (près de 50 milliards de dollars) de cotisations annuelles. Autre membre de l'ICMIF, la coopérative colombienne La Equidad, et sa filiale santé Saludcoop, occupe elle aussi une position dominante dans son propre pays.

Dans le secteur bancaire, les situations de nombreux pays se ressemblent. Aux Pays-Bas, la moitié de la population a un compte chez Rabobank alors qu'en Allemagne les banques coopératives détiennent collectivement 30 millions de clients. Une étude récente a attribué aux coopératives bancaires 20 pour cent du marché de détail européen.

¹ Birchall, J.; Hammond Ketilson, L.: *Resilience of the cooperative business model in times of crisis*. Genève, BIT, 2009.

Le réseau mondial des coopératives d'épargne et de crédit détenues par leurs membres (connues selon les cas sous le nom d'unions de crédit ou de SACCO) est aussi remarquable. Selon le Conseil mondial des unions de crédit, il procure à 177 millions de membres dans 96 pays (dont de nombreux pays en développement) un moyen simple et sûr d'épargner et d'emprunter.

La crise financière qui a transformé le monde de la finance depuis deux ans a attiré une attention inhabituelle vers cette famille diversifiée d'entreprises qui ont pour caractéristique commune d'agir afin d'apporter des bénéfices à leurs membres-clients plutôt qu'à des investisseurs-actionnaires. En début d'année, le magazine économique *The Economist*, par exemple, a rapporté que les banques coopératives ont sans cesse augmenté leur part de marché en Europe ces dernières années. Les clients, semble-t-il, sont en quête de sécurité et de réconfort. Une récente étude de la banque centrale allemande (Bundesbank) a montré que les coopératives bancaires sont plus stables financièrement et moins menacées de faillite que les institutions détenues par des actionnaires.

Les coopératives résistent mieux à la crise

D'autres études ont répercuté cette vision, dont une émanant de Hagen Henry du BIT. En tant que chef de l'unité en charge des coopératives au sein du BIT, il connaît mieux que beaucoup d'autres le secteur coopératif et indique que c'est la structure même de ces institutions financières qui contribue à expliquer leur robustesse. «Les données dont nous disposons montrent que, sauf quelques exceptions, les entreprises coopératives de tous les secteurs et toutes les régions sont relativement plus résistantes aux chocs actuels subis par le marché que leurs homologues capitalistiques», explique-t-il.

Certaines de ces données auxquelles il fait allusion proviennent d'une étude¹ récente conduite pour le BIT par deux universitaires, Johnston Birchall du Royaume-Uni et Lou Hammond Ketilson du Canada. Leur étude confirme que les institutions coopératives ont traversé la crise récente relativement mieux que les entreprises détenues par des investisseurs. Elle propose aussi quelques pistes d'explication, directement liées aux structures de propriété des coopératives. «Le récent sauvetage public massif des banques commerciales privées a souligné les vertus d'un système bancaire coopératif détenu par ses adhérents, moins enclin à prendre des risques et moins mû par la nécessité de dégager des profits pour les investisseurs et des bonus pour les gestionnaires», écrivent MM. Birchall et Hammond Ketilson.

En d'autres termes, une part de cette résistance vient du fait que les coopératives ne sont pas soumi-



Les coopératives sont efficaces pour aider les pauvres à accéder à l'épargne et au crédit.

ses aux mêmes pressions pour augmenter les dividendes des actionnaires. L'Association internationale des banques coopératives met surtout en avant la perspective à long terme que les institutions financières coopératives peuvent pratiquer: «Les banques coopératives n'ont pas la même obligation de maximiser le profit à court terme pour le distribuer à leurs actionnaires, elles peuvent au contraire adopter une stratégie à long terme», affirme le Président de l'association, Jean-Louis Bancel.

Cependant, toutes les entreprises coopératives ne sont pas sorties intactes de la crise financière. En Allemagne, la banque coopérative centrale DZ a subi une perte d'un milliard d'euros en 2008 en raison d'investissements à haut risque. Ailleurs, des coopératives ont aussi dû se colleter avec des difficultés commerciales, notamment dues à des décisions d'investissement imprudentes.

Un modèle entrepreneurial peu attrayant

Néanmoins, il y a dorénavant au sein du secteur coopératif un certain degré de satisfaction lié au fait que – peut-être à l'instar de la prudente fourmi de la fable d'Esopé opposée à la frivole cigale – leur modèle entrepreneurial apparemment peu attrayant a fait la preuve de sa valeur et de sa fiabilité en période de difficultés. Dans certains cas, pour la première fois

depuis des années, les coopératives font une excellente promotion de leurs structures contrôlées par leurs membres auprès de clients potentiels et mettent en exergue leur singularité et leur probité.

Pour de nombreuses coopératives, ce phénomène est lié à la montée des pratiques éthiques dans la banque-assurance. Au Royaume-Uni, par exemple, les services financiers coopératifs (qui font partie du grand groupe multisectoriel Co-operative Group) ont souligné leur approche profondément éthique du crédit et de l'investissement avec le slogan «good with money» (l'argent au service du bien). Folksam est elle aussi une entité très engagée pour investir des fonds d'assurance de manière éthique. La compagnie suédoise a endossé un rôle éminent en conseillant l'ONU sur les Principes d'investissement responsable adoptés il y a quatre ans.

Le mouvement coopératif rappelle que son engagement en faveur de valeurs sociales (reflétées dans les principes d'entraide, de responsabilité personnelle, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité formellement approuvés comme les «valeurs coopératives» par l'Alliance coopérative internationale) n'empêche pas les entreprises coopératives d'être dans le même temps rentables. Pour Hagen Henry, cela correspond bien à l'intérêt de l'OIT pour la création d'emplois décents et pour le travail décent. «Les coopératives s'apparentent à une économie démocratique, centrée sur l'homme, soucieuse de l'environnement tout en favorisant la croissance économique, la justice sociale et une mondialisation équitable. Les coopératives





© S. Benaissa/BIT

>> jouent un rôle de plus en plus important pour pondérer les préoccupations d'ordre social, économique et environnemental, ainsi que pour contribuer à prévenir et réduire la pauvreté», affirme-t-il.

Le rôle de la recommandation n° 193 de l'OIT

L'OIT s'intéresse depuis longtemps aux coopératives, mais la recommandation n° 193 de l'OIT, adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2002, a un important rôle à jouer pour aider les gouvernements du monde entier à instaurer les lois, les systèmes administratifs et les politiques qui sont indispensables pour doter les coopératives du cadre juridique moderne dont elles ont besoin. Son adoption a également marqué un regain d'intérêt au niveau international pour protéger les pratiques démocratiques au sein des coopératives après une période où, dans quelques pays, des «coopératives» étaient en fait rien moins que des entreprises gérées par l'Etat.

Le besoin de structures juridiques coopératives appropriées doit être réaffirmé suite à la crise financière mondiale, selon Hagen Henry. Il relève dans nombre de pays un mouvement d'harmonisation des lois et des régimes réglementaires consacrés aux coopératives avec ceux qui s'appliquent aux entreprises capitalistiques, un processus qu'il décrit comme porteur d'avantages comme de dangers. «L'homogénéisation du droit des coopératives avec le droit des entreprises contribue à améliorer la compétitivité des coopératives au sens économique strict. Cependant cette homogénéisation transforme les entreprises coopératives, qui s'appuient sur un lien transactionnel avec leurs adhérents en entreprises fondées sur une relation d'investissement avec leurs actionnaires,

souligne-t-il. Elle affaiblit le caractère associatif des structures de gouvernance propres aux coopératives.»

La recommandation n° 193 de l'OIT invite tout particulièrement les gouvernements à fournir des cadres politiques et juridiques favorables et adaptés aux structures de propriété et aux valeurs sociales spécifiques aux entreprises coopératives. Avant la crise financière, cela pouvait sembler un secteur d'activités relativement marginal. Aujourd'hui, cependant, la valeur des coopératives s'apprécie plus volontiers. «Les entreprises capitalistiques ne doivent pas être le mètre-étalon permettant de comparer et d'évaluer tous les types d'entreprises», conclut Hagen Henry.

Les coopératives auront prochainement l'occasion de réaffirmer leur position dans l'économie mondiale: les Nations Unies ont récemment décidé que 2012 serait déclarée Année internationale des coopératives.

Au plan international, les coopératives sont représentées par l'Alliance coopérative internationale (ACI) qui est aussi l'organe chargé d'établir la déclaration commune sur les valeurs coopératives et les sept principes d'orientation par lesquels les entreprises coopératives entreprennent de mettre leurs valeurs en pratique. L'ACI et l'OIT partagent la même définition de la coopérative: c'est «une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement». Parmi les principes agréés figurent la libre adhésion, sans discrimination sociale, raciale, politique, religieuse ou de genre, ainsi que l'égalité du droit de vote, sur la base d'un membre, une voix.

La recommandation n° 193 de l'OIT fait référence aux lois et principes coopératifs dans son appel à promouvoir les coopératives comme «l'un des piliers du développement économique et social à l'échelle nationale et internationale». Elle prévoit entre autres choses que:

«Les coopératives devraient être traitées en fonction des lois et pratiques nationales et dans des termes pas moins favorables que ceux accordés à d'autres types d'entreprises ou d'organisations sociales. Les gouvernements devraient adopter des mesures de soutien, si besoin est, aux activités des coopératives qui remplissent des missions spécifiques de politique sociale et publique, telles que la promotion de l'emploi ou le développement d'activités dévolues aux groupes ou régions défavorisés.»

Ouvrons la **voie pour aider** les personnes intellectuellement déficientes à **sortir de la pauvreté**

Des millions de personnes souffrant d'incapacités intellectuelles et leurs familles sont démesurément touchées par la pauvreté et l'exclusion socio-économique. En mars 2010, le programme de partenariat OIT-Irish Aid a réuni des représentants de plusieurs pays d'Afrique de l'Est, d'Australie et du Royaume-Uni pour une conférence de trois jours à Lusaka afin d'explorer les possibilités qui s'offrent aux personnes présentant un handicap intellectuel de se former et de travailler aux côtés des travailleurs non handicapés dans leur communauté et de leur ouvrir ainsi la voie pour échapper à la pauvreté.

LUSAKA – Jacqueline Minchin travaille à temps partiel comme assistante administrative au bureau de l'école secondaire Penglais à Aberystwyth, au Pays de

Galles. «J'adore aller travailler. Je ne voudrais pas manquer un seul jour. Cela me fait du bien d'avoir plusieurs tâches à accomplir et de réussir à le faire», déclare-t-elle. En plus de son travail, elle est bénévole un matin par semaine dans une garderie pour enfants en bas âge.

Jacqueline, atteinte de trisomie 21, est aussi une athlète. Son principal sport est la natation. En tant qu'athlète, elle participe aux Jeux olympiques spéciaux depuis vingt-trois ans. A l'automne dernier, Jacqueline a remporté des médailles d'or, d'argent et de bronze aux championnats européens de natation des Jeux olympiques spéciaux, à Majorque en Espagne, où elle représentait l'équipe de Grande-Bretagne.

Quincy Mwiya de Livingstone, en Zambie, souffre aussi d'un handicap intellectuel. Il est membre du

>>



© R. Kapur/BIT

>> conseil d'Inclusion international, une fédération mondiale d'organisations familiales qui défendent les droits des personnes présentant des incapacités intellectuelles et de leurs familles. Il est aussi un membre autoproclamé du Réseau d'Afrique pour les troubles du développement (ANDD en anglais) et membre de l'Association zambienne pour les enfants et les adultes ayant des troubles de l'apprentissage (ZACALD).

Jacqueline et Quincy étaient tous deux impatients d'aller à Lusaka afin de partager leur expérience quant au rôle déterminant que joue le travail dans leur vie; en s'exprimant face à près de 80 personnes réunies pour la conférence, c'est la voix des autres personnes souffrant de handicap intellectuel qu'ils voulaient faire entendre. Trop souvent, les personnes intellectuellement déficientes sont invisibles et leurs récits n'ont aucune influence sur les décisions qui affectent leur vie.

«Mon rêve serait de voir les personnes souffrant de handicap intellectuel associées à la résolution des nombreux problèmes auxquels elles sont confrontées et que personne ne soit exclu», explique Quincy.

A travers leurs récits, Jacqueline et Quincy invitent les autres à les reconnaître d'abord en tant qu'individus – filles, fils, voisins, collègues – et ensuite comme des personnes ayant divers centres d'intérêt – sport, danse, militantisme. Ils demandent aussi aux autres de reconnaître que s'ils apprennent de manière différente ils peuvent néanmoins apporter une contribution unique à leur famille et à leur communauté. Plus important encore, le fait qu'ils aient les mêmes désirs que les autres.

Pauvreté et exclusion – une histoire mondiale

On compte 130 millions de personnes porteuses de handicap intellectuel et leurs familles dans le monde, selon Inclusion international. En Afrique, ce sont 10 à 15 millions de personnes – sur une population totale de plus de 800 millions – qui souffrent de déficience intellectuelle. En raison de la stigmatisation et de la discrimination, la majorité de ces personnes vit dans la pauvreté et l'isolement.

Depuis des décennies, même dans les pays développés, les efforts déployés pour promouvoir l'intégration et les chances des personnes présentant un handicap intellectuel dans tous les aspects de la vie en communauté se sont heurtés à bien des obstacles, parfois très résistants au changement. Globalement, plus que pour toute autre catégorie de la population, y compris les personnes souffrant d'autres formes de handicap, les déficients intellectuels connaissent de plus forts taux de chômage et sont exclus de l'éducation, de l'emploi, des soins médicaux et d'autres services généraux; ils sont aussi marginalisés par rapport à leur communauté.

Les familles prodiguent souvent l'essentiel du soutien aux personnes porteuses de handicap intellectuel, qu'il s'agisse d'adultes, d'enfants ou d'adolescents. Les soins dispensés aux membres de familles handicapés par des adultes productifs signifient qu'un ou plusieurs parents n'a pas accès au travail rémunéré, doit réduire son temps de travail ou renoncer à sa carrière. Tout cela alimente le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion.

«Les services d'aide au développement des qualifications professionnelles et des possibilités d'emploi destinées à cette catégorie de la population

© R. Kapur/BIT



À PROPOS DU PROGRAMME DE PARTENARIAT OIT-IRISH AID

Le programme de partenariat OIT-Irish Aid finance des projets spécifiques liés au handicap dans une série de pays d'Afrique australe et de l'Est. Le Projet «Promouvoir l'employabilité et l'emploi des personnes handicapées grâce à une législation efficace» (PEP-DEL) examine les lois et les politiques relatives à la formation et à l'emploi des handicapés et vise à encourager leur application effective. Le projet «Promouvoir le travail décent pour les personnes handicapées grâce à un service d'insertion des handicapés» (INCLUDE) appuie l'intégration totale des personnes porteuses de handicap dans les programmes et les services généraux de formation professionnelle, de développement de l'entrepreneuriat, d'emploi et de micro-finance.

sont bien trop rares dans de nombreux pays d'Afrique», explique Gerry Finnegan, directeur du Bureau de l'OIT et représentant pour le Malawi, le Mozambique et la Zambie. «Chaque jour, nous entendons combien les personnes intellectuellement handicapées et leurs familles se battent pour avoir leur place et obtenir les aides nécessaires pour être scolarisées ou obtenir un emploi.»

«L'accès au monde du travail pose un défi majeur aux personnes présentant un handicap intellectuel», affirme Barbara Murray, spécialiste principale du handicap au BIT. «Il nous reste beaucoup de chemin à parcourir, dit-elle. La peur, les attitudes et les préjugés à l'égard des handicapés parmi les employeurs et les autres continuent de faire obstacle à leur pleine participation à tous les niveaux de la société. Il faudra bien des années pour changer cet état d'esprit.»

La voie du progrès

Lentement, les choses changent. Il y a en effet des raisons d'être optimiste. Une nouvelle ère de possibilités s'est ouverte avec l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées (CDPH) en 2008, que de nombreux pays africains ont ratifiée ou signée en vue de la ratifier. Avec la convention (n° 159) de l'OIT sur la réadaptation professionnelle et l'emploi (personnes handicapées) et d'autres initiatives internationales, régionales ou nationales, les outils existent pour que la vie des personnes intellectuellement déficientes et de leurs familles s'améliore sensiblement.

La CDPH marque un tournant radical vis-à-vis des pratiques antérieures: elle intègre un certain nombre de dispositions sur le travail et l'emploi exigeant des gouvernements qu'ils offrent une formation et un emploi aux demandeurs d'emploi handicapés au même titre que les personnes valides. Les personnes porteuses d'un handicap intellectuel devraient tirer parti des dispositions de la CDPH aussi bien que les personnes présentant d'autres formes de handicap. Pourtant, elles ne sont souvent pas bien placées pour profiter du nouvel accent mis par la CDPH sur l'intégration. La conférence de Lusaka avait pour but de changer cela en réunissant des gouvernements, des partenaires sociaux, des agences de la société civile et des organisations internationales pour discuter de problèmes communs, en particulier de la formation pour les personnes souffrant de handicap intellectuel et pour les préparer à assumer un travail.

L'un des résultats les plus marquants fut la **Déclaration de Lusaka sur les personnes handicapées intellectuellement: l'accès à la formation et à l'emploi pour tous**. La déclaration rassemble les idées et suggestions des participants à la conférence et des défen-

seurs des handicapés afin d'affirmer collectivement une vision et des valeurs pour les personnes intellectuellement déficientes; elle identifie aussi les principaux défis et fait des recommandations pour sa mise en œuvre. Il s'agit d'une liste d'actions concrètes que doivent entreprendre les gouvernements, les employeurs et leurs organisations, les syndicats, les organisations non gouvernementales et les groupes de parents dans le domaine du handicap. La déclaration va fournir un cadre d'action pour les années à venir.

«L'échange d'expériences personnelles, la présentation de bonnes pratiques pour soutenir les handicapés intellectuels dans des centres d'intégration par le travail, l'implication des ONG et des représentants d'employeurs, n'ont pas seulement contribué à encourager et motiver les hommes et les femmes intellectuellement déficients, mais ils ont aussi offert l'occasion d'une coopération qui s'inscrit dans la durée», a ajouté M^{me} Murray.

La vision à long terme du programme de partenariat OIT-Irish Aid consiste à favoriser les possibilités de travail décent pour les personnes handicapées, quel que soit le handicap, sur le marché libre du travail, déclare M^{me} Murray. «Nous savons d'expérience qu'avec une formation adéquate et des emplois correspondant à leurs compétences, intérêts et aptitudes, les personnes handicapées peuvent apporter une contribution positive au monde du travail. Le travail ne permet pas seulement de leur donner à eux et à leurs familles les moyens de satisfaire leurs besoins élémentaires, il leur procure aussi dignité et respect de soi.»





DES PERSONNES INTELLECTUELLEMENT DÉFICIENTES QUI ONT RÉUSSI

Chacun des récits incarnés par les personnes ci-dessous est un exemple vivant du fait que le handicap ne les empêche pas de participer pleinement à leur communauté. Aujourd'hui, grâce à leur dur labeur et à leur confiance, ils ne sont pas seulement là en leur nom propre, ils sont aussi des modèles pour d'autres hommes et femmes souffrant de handicap intellectuel.

«Je suis une athlète»

Jacqueline Minchin, 33 ans
Royaume-Uni – Pays de Galles



© A. Minchin/BIT

Jacqueline travaille à temps partiel comme assistante administrative au secrétariat d'une école. En plus de son travail, Jacqueline est bénévole un matin par semaine dans une garderie pour enfants en bas âge. C'est aussi une athlète, une championne de natation. A l'automne dernier, Jacqueline a remporté des médailles d'or, d'argent et de bronze aux championnats européens de natation des Jeux olympiques spéciaux, à Majorque en Espagne, où elle représentait l'équipe de Grande-Bretagne.

«Je suis un défenseur»

Quincy Mwiya, 34 ans
Zambie



© R. Kapur/BIT

Quincy est membre du conseil d'Inclusion international. Au sein du conseil, il représente la région intitulée

Inclusion Afrique et océan Indien. Quincy est aussi un membre autoproclamé du Réseau africain pour les troubles du développement (ANDD) et membre de l'Association zambienne pour les enfants et les adultes ayant des troubles de l'apprentissage (ZACALD). Avec l'aide de ZACALD, de l'ANDD, de l'Association norvégienne pour les personnes handicapées, d'Inclusion internationale et du Département de l'ONU pour les affaires économiques et sociales, Quincy a pu participer à la session du comité ad hoc sur la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées à New York. Il était impliqué dans ce processus comme défenseur, notamment pour l'Afrique.

«Je suis employé de bureau»

Rajab Bakar Simba, 39 ans
République-Unie de Tanzanie



© A. Hagi/BIT

Rajab travaille de manière temporaire à l'Association de Zanzibar pour les personnes souffrant de troubles du développement (ZAPDD) où il est chargé du jardinage, du nettoyage et parfois des photocopies. Rajab est membre de la ZAPDD depuis 2004. Son adhésion l'a aidé à s'informer de ses droits et à apprendre à se débrouiller dans la vie – connaissances qu'il transmet à d'autres personnes handicapées.

Rajab aimerait beaucoup avoir un emploi à plein temps qui lui permettrait de gagner suffisamment pour subvenir aux besoins d'une famille. Actuellement, il vit alternativement chez ses frères et sœurs, mais il aimerait bien pouvoir se marier un jour et avoir sa propre famille.

Petites primes pour bénéfices de longue durée:

l'utilité de la micro-assurance pour les femmes pauvres



© A. Florentie/BIT

La couverture d'une micro-assurance est un important filet de sécurité pour les ménages des pays en développement, un outil de protection de leurs biens. Pour les femmes démunies cependant, cette couverture peut même devenir indispensable.

Le mari de Monica Kirunguru était un homme sociable, un membre éminent de sa petite communauté. Le couple vivait dans une ferme près du mont Kenya, où ils travaillaient dur pour subvenir aux besoins de leurs sept enfants et de leurs cinq petits-enfants.

En août 2009, le mari de Monica fut hospitalisé. Un mois plus tard, il mourait.

Faire face au choc émotionnel qui accompagne le

décès d'un conjoint peut être extraordinairement difficile. Cependant, affronter en parallèle le choc financier peut rendre la situation presque insoutenable. Habituellement, une femme kenyane se trouvant dans une situation analogue à celle de Monica a deux options pour couvrir les frais d'hospitalisation et de funérailles: souscrire d'urgence un prêt à un taux d'intérêt élevé ou emprunter de l'argent à la famille et aux amis.

Monica a eu de la chance. Lors de l'admission de son mari à l'hôpital, elle a découvert qu'il avait souscrit une assurance santé et vie deux mois plus tôt. L'assurance a versé 330 dollars pour couvrir les factures de l'hôpital, un forfait hebdomadaire de 25 dollars pour les dépenses courantes de la famille pendant

>>

>> L'hospitalisation (Monica a utilisé cet argent pour continuer à payer les frais de scolarité des enfants) et 400 dollars pour les funérailles auxquelles ont assisté plus de mille personnes. Elle apprend maintenant à gérer seule la ferme, soulagée de ne pas avoir de dettes.

L'histoire de Monica fait certainement figure d'exception parmi les femmes pauvres frappées par le malheur. Le rôle de la micro-assurance est d'aider les personnes à bas revenus à gérer les risques et à réduire leur vulnérabilité aux chocs. Pourtant, on estime que dans les cent pays les plus pauvres du monde seuls 3 pour cent des personnes à faibles revenus bénéficient d'un produit de micro-assurance, laissant près de deux milliards de personnes sans protection. Sur ces deux milliards, plus de la moitié sont des femmes.

Tirer le meilleur parti des ressources des femmes

Les femmes représentent 70 pour cent des pauvres dans le monde. Elles gagnent moins que les hommes, sont moins souvent propriétaires et sont confrontées à davantage de violence et de vulnérabilité physique. Ce sont souvent elles qui prodiguent les soins, s'occupent de la maison et, de plus en plus fréquemment, gèrent le budget du ménage et rapportent un salaire. Pour concilier leur vulnérabilité et leur responsabilité quant au bien-être de leur famille, les femmes ont un besoin unique et pressant de maîtriser les risques.

Les stratégies traditionnelles de gestion du risque qu'utilisent les femmes pour faire face aux crises impliquent des sacrifices à long terme qui perpétuent le cycle de la pauvreté. Par exemple, l'utilisation des

profits de l'entreprise pour faire face aux urgences plutôt que pour financer les investissements à long terme est l'un des principaux freins à la croissance pour les femmes entrepreneurs. De la même manière, vendre son outil de production comme le bétail ou l'équipement anéantit toute perspective de revenu ultérieur de ces biens. Une autre stratégie de gestion de crise consiste à retirer les enfants de l'école: non seulement elle retarde le développement social et intellectuel des enfants, mais elle hypothèque sérieusement leur potentiel de gain à long terme.

Concevoir des produits durables et adaptés pour les femmes

La micro-assurance offre une alternative prometteuse aux femmes pauvres pour gérer le risque et mieux rentabiliser leurs biens. Parce qu'elles tiennent les cordons de la bourse et s'occupent du foyer, les femmes sont une cible idéale pour les compagnies d'assurance. Le défi consiste cependant à créer des programmes de micro-assurance qui répondent aux besoins des femmes pauvres, minimisent les coûts de fonctionnement et maintiennent les primes à un niveau acceptable – tout cela en même temps.

Les femmes pauvres ont des besoins spécifiques qui rendent complexe la mise au point de produits d'assurance rentables. Par exemple, de nombreux programmes de micro-assurance santé excluent la maternité, prétextant les coûts élevés liés à la sélection adverse. Cependant, certains mécanismes ont utilisé avec succès des modèles innovants pour réduire les coûts et rendre ces produits plus accessibles. En Afrique de l'Ouest, une



© P. Deloche/BIT



La banque SEWA offre à sa clientèle – toutes des femmes pauvres travaillant à leur compte – le choix entre trois mécanismes de micro-assurance couvrant le décès, la santé et le patrimoine.

ONG française appelée Centre international de développement et de recherche (CIDR) a développé un produit d'assurance maladie qui prend en charge la grossesse. Le produit est vendu au niveau des villages, et tous les habitants paient une cotisation annuelle pour que toutes les femmes enceintes du village soient assurées. La participation étant obligatoire, la sélection adverse et les coûts administratifs sont réduits au minimum et permettent de proposer une prime extrêmement abordable: 0,40 dollar par an seulement. En Guinée, au bout d'un an, 1 000 femmes ont touché des allocations maternité.

En Inde, un autre programme répond précisément et durablement aux besoins uniques des femmes. La banque SEWA offre à sa clientèle – toutes des femmes pauvres travaillant à leur compte – le choix entre trois mécanismes de micro-assurance couvrant le décès, la santé et le patrimoine. Comme pour la grossesse, la couverture de la famille tout entière est un autre volet de la micro-assurance qui compte beaucoup pour les femmes mais qui est souvent inabordable. Disponibles à différents paliers de prix pour rester accessibles, les formules de la SEWA proposent des options permettant de couvrir les maris et les enfants pour un faible supplément de cotisation. Tous les enfants d'une même famille sont couverts par une seule prime afin d'éviter que les parents n'aient à choisir quels enfants assurer. Une autre caractéristique innovante est le fait que l'assurance soit intégrée aux comptes d'épargne de la

SEWA. Les clients peuvent ainsi utiliser les intérêts accumulés pour payer leurs primes, améliorant l'accessibilité et réduisant d'autant les coûts administratifs. Vimo SEWA a démarré avec 7 000 clients en 1992 et assure aujourd'hui près de 200 000 femmes, hommes et enfants.

L'avenir de la micro-assurance pour les femmes

La micro-assurance représente un nouvel horizon de développement et il reste beaucoup à faire pour créer un secteur de la micro-assurance qui prenne en compte la dimension de genre. Il est vital de comprendre comment les femmes conjuguent la micro-assurance avec les stratégies de gestion des risques préexistantes, en quoi leur attitude face au risque diffère de celle des hommes et quel est l'impact de la micro-assurance sur leur taux d'investissement dans leurs affaires, leur comportement d'épargne et sur la consommation du ménage. Donateurs, chercheurs et praticiens ont chacun un important rôle à jouer pour poursuivre le développement de la micro-assurance.

Quant à Monica, elle raconte que, depuis la mort de son mari, ses amis et sa famille l'ont interrogée sur son assurance et sur la façon dont elle avait réussi à éviter de s'endetter ou d'emprunter de l'argent à la communauté. Monica répand la bonne parole – elle conseille à tous ceux qu'elle rencontre d'acquiescer une assurance. Et, dit-elle, elle va sans aucun doute renouveler sa police quand elle arrivera à échéance.

Le Directeur général du BIT exhorte le G20 à maintenir le cap sur la réduction du déficit mondial d'emplois

Les 26 et 27 juin, les dirigeants du monde se sont réunis à Toronto, au Canada, pour poursuivre leurs discussions sur les politiques de reprise suite à la crise économique et financière mondiale. Le Directeur général du BIT, Juan Somavia, s'est félicité de la déclaration des dirigeants du G20 selon laquelle «la plus grande priorité est de protéger et renforcer la reprise (...) et de prendre de nouvelles mesures en vue d'assurer une reprise intégrale de la croissance et des emplois de qualité».

«Pour ce faire, ils se sont mis d'accord sur un équilibre politique subtil entre la poursuite des plans de relance et un processus d'assainissement des finances publiques favorable à la croissance, modulé et ajusté en fonction des circonstances nationales», a déclaré M. Somavia. «De la mise en œuvre équilibrée aux niveaux national et régional de cet accord dépendra le véritable impact politique, économique et social du Sommet de Toronto.»

«Pour rétablir la confiance, il ne s'agit pas seulement de calmer les marchés financiers, il faut aussi que les citoyens aient la conviction que leurs dirigeants appliquent les politiques dans un souci de justice», a ajouté M. Somavia; «pour les familles laborieuses, il ne saurait y avoir de reprise durable sans reprise de l'emploi».

«Le dialogue social entre les acteurs de l'économie réelle, entreprises et travailleurs, sera décisif pour soutenir la reprise et résoudre les problèmes budgétaires parce qu'il contribuera à trouver le bon équilibre dans cette phase critique où les risques d'une récession à double creux demeurent préoccupants», a rappelé M. Somavia.

Il a également relevé la déclaration suivante des dirigeants du G20: «Nous accueillons favorablement les recommandations de nos ministres de l'Emploi et du Travail, qui se sont réunis en avril 2010, concernant les incidences de la crise économique sur l'emploi. Nous réaffirmons notre volonté d'assurer une solide

croissance de l'emploi et de fournir une protection sociale à nos citoyens les plus vulnérables. Une politique efficace en la matière devrait placer la qualité des emplois au cœur de la reprise. Nous apprécions le travail accompli par l'OIT, en collaboration avec l'OCDE, pour une stratégie de formation qui aidera à donner aux travailleurs les compétences requises pour occuper les emplois d'aujourd'hui et de demain».

Le Directeur général du BIT a rappelé: «L'OIT travaille déjà avec certains membres du G20 pour mettre en œuvre ces mesures et le Pacte mondial pour l'emploi qui avait été plébiscité par le Sommet de Pittsburgh en septembre dernier. Nous sommes impatients de poursuivre cette coopération avec nos membres employeurs et travailleurs». Dans ce contexte, le Directeur général a mis l'accent sur l'importance d'un autre engagement, celui «d'améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et d'accroître le financement mis à la disposition des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement ... y compris le lancement d'un Projet de financement des PME dans le but de trouver les modèles les plus prometteurs» à cet égard.

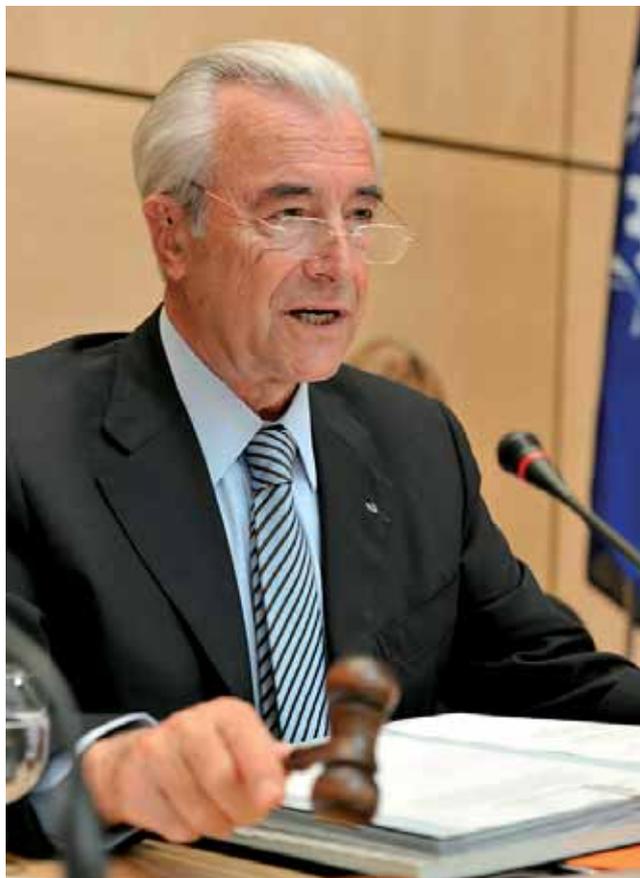
M. Somavia a soutenu les décisions des dirigeants du G20 de recapitaliser les banques multilatérales de développement, surtout les banques régionales, et celle d'une nouvelle initiative en faveur de la sécurité alimentaire.

L'un des principaux thèmes de la réunion de Toronto était les suites données au Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée lancé à Pittsburgh en septembre 2009 qui avait également mis sur pied un Processus d'évaluation mutuelle destiné à renforcer les mesures et les cadres stratégiques. «En tant qu'organisation participant à ce Processus d'évaluation mutuelle, l'OIT va poursuivre son travail avec les pays dans les prochains mois pour les aider à atteindre les objectifs du G20 en matière d'emploi, de développement et de réduction de la pauvreté», a ajouté M. Somavia.

Notant que, dans les pays les plus durement frappés, la solution passait par un rétablissement de l'investissement des entreprises et de la consommation des ménages, il a conclu: «Si le secteur privé ne prend pas le relais pour conduire la reprise, le prochain G20 pourrait bien avoir à réviser l'équilibre politique obtenu à Toronto».

Conférence internationale du Travail: l'OIT appelle à une forte mobilisation en faveur de l'emploi

La Conférence annuelle de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a conclu sa session 2010 par un appel pressant à placer l'emploi et la protection sociale au centre des politiques de reprise. Réunis juste avant le sommet des dirigeants du G20 à Toronto, les représentants de «l'économie réelle» – délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs des 183 Etats Membres de l'OIT – ont exprimé leur profonde préoccupation quant au fait que la reprise économique mondiale demeure «fragile et inégalement répartie et que de nombreux marchés du travail attendent encore de voir la reprise de l'emploi se hisser à la hauteur de la reprise économique».



M. Gilles de Robien

© PHOTO BIT

Les délégués ont appelé à agir pour mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT. Ce pacte avait été adopté lors d'un sommet de crise pendant la Conférence internationale du Travail de l'an dernier; il avait obtenu un soutien massif lors du sommet du G20 à Pittsburgh en septembre dernier.

Les orateurs ont également soutenu l'appel de M. Somavia en faveur d'une stratégie politique «équilibrée» qui vise à garantir une reprise économique «riche en emplois»; ils ont approuvé son avertissement concernant les récentes mesures de réduction des déficits, principalement axées sur les dépenses sociales, qui pourraient «affecter directement les emplois et les salaires», en cette période de reprise économique timide et de taux de chômage durablement élevés.

La Conférence a réitéré son appel à l'OIT pour placer le plein emploi productif et le travail décent au centre des politiques économiques et sociales afin de renforcer la dimension sociale de la mondialisation. «Il est vital que l'OIT joue pleinement son rôle pour relever les défis que pose la mondialisation», a affirmé M. Gilles de Robien, France, Président de la Conférence.

Les délégués à la Conférence ont demandé à l'OIT d'améliorer sa collaboration avec les institutions multilatérales, en particulier les Nations Unies, le

FMI et la Banque mondiale, afin de renforcer la cohérence stratégique entre les politiques financière, économique, commerciale, d'emploi, sociale et environnementale.

La Conférence s'est déroulée dans un contexte préoccupant en raison de la crise mondiale de l'emploi qui se poursuit, et qui a fait grimper le nombre de chômeurs dans le monde à plus de 210 millions, soit le plus haut niveau jamais enregistré, selon le rapport du Directeur général «Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent». M. Somavia a précisé que le BIT ne voyait aucun indicateur laissant espérer une baisse du taux mondial de chômage cette année, malgré des signes de reprise économique.

Les intervenants, qu'ils représentent les gouvernements, les employeurs ou les travailleurs, ont tous noté que l'absence de reprise de l'emploi faisait peser un «terrible fardeau» sur les chômeurs, tout en entravant les efforts déployés en faveur d'un «environnement propice à la création d'emplois par les entrepri-

ses». D'autres ont averti des risques que constituerait la sortie prématurée des plans de relance qui ne ferait «qu'empirer les choses».

«Le message de cette Conférence est très clair – mettre l'emploi au centre de la reprise. Pour ce qui

concerne la réunion du G20 à Toronto, cela veut dire que les dirigeants devront tenir la promesse, qu'ils avaient faite à Pittsburgh sous la présidence de M. Obama, de placer des emplois de qualité au cœur de la reprise», a conclu M. Somavia.

LA PRÉSIDENTE SUISSE OUVRE LA CONFÉRENCE



© PHOTO BIT

«Nous ne serons pas sortis de la crise tant que règnent le chômage et le sous-emploi», a déclaré

la Présidente de la Confédération suisse, S.E. M^{me} Doris Leuthard, lors de la cérémonie d'ouverture de la 99^e conférence annuelle de l'Organisation internationale du Travail.

S'adressant aux quelque 4000 délégués rassemblés pour la Conférence internationale du Travail, M^{me} Leuthard a souligné la nécessité de «plus de coopération et de cohérence entre les gouvernements d'abord, mais aussi avec les partenaires sociaux, afin de relever les défis du développement et de répondre aux préoccupations économiques, sociales et environnementales».

«Alors que l'économie mondiale semble récupérer de la crise, ne nous laissons pas aveugler par des signaux et des indicateurs encourageants. Ne succombons pas à la tentation de revenir au 'business as usual'. Le chômage reste une préoccupation essentielle des gouvernements et nous devons nous efforcer à éliminer les dégâts que la crise a provoqués sur le marché du travail», a ajouté M^{me} Leuthard.

Ordre du jour de la Conférence

Les délégués ont aussi débattu d'une vaste série de questions, notamment des politiques d'emploi, d'une nouvelle recommandation sur le VIH/sida, du travail domestique et de l'effet donné aux normes du travail de l'OIT.

Le 17 juin, les délégués à la Conférence ont apporté un soutien massif à la nouvelle norme du travail concernant le VIH/sida et le monde du travail. La recommandation est le premier instrument international des droits de l'homme consacré explicitement au VIH au travail. Elle contient des dispositions sur les programmes de prévention et les mesures de non-discrimination aux niveaux national et du lieu de

travail en vue de renforcer la contribution du monde du travail à l'accès universel à la prévention, au traitement, au soutien et à la prise en charge du VIH.

La Conférence a également adopté une résolution relative à sa promotion et son application qui invite le Conseil d'administration du BIT à allouer davantage



© PHOTO BIT



© PHOTO BIT



© PHOTO BIT

de ressources pour donner effet à la nouvelle norme, requérant la création d'un plan d'action global en vue de permettre son application la plus large possible et demandant aux Etats Membres de l'OIT de faire régulièrement rapport.

La Conférence a par ailleurs tenu une première discussion sur de nouvelles normes du travail concernant les travailleurs domestiques. L'adoption de ces instruments représenterait une occasion inédite de faciliter l'accès à des conditions d'emploi décentes pour cette catégorie de personnes historiquement défavorisée, essentiellement composée de femmes et de filles. Les projets d'instruments fixeraient des protections minimales pour les travailleurs domestiques dans le monde, prenant en compte les spécificités du travail domestique et son hétérogénéité. Une seconde discussion sur les projets d'instruments suivra en juin 2011.

La Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi a conclu que l'OIT et ses partenaires sociaux

avaient un rôle crucial à jouer pour faire progresser l'objectif d'un cadre macroéconomique centré sur l'emploi et a demandé à l'OIT d'améliorer et de coordonner ses capacités techniques et analytiques pour examiner les politiques macroéconomiques sous l'angle de leur efficacité en termes d'emploi.

Pendant la session plénière, les délégués ont abordé le dernier rapport du BIT sur la situation des travailleurs dans les Territoires arabes occupés qui fait part d'une certaine amélioration de la situation économique dans les Territoires palestiniens occupés bien qu'elle demeure précaire, en particulier à Gaza.

Le 11 juin, les délégués ont aussi discuté du rapport global du BIT sur le travail des enfants. Le rapport montre que les efforts mondiaux déployés pour éliminer les pires formes de travail des enfants perdent de leur vigueur et avertit que s'ils ne sont pas considérablement renforcés, l'échéance de 2016 ne sera pas respectée.

Normes internationales du travail

La Commission pour l'application des normes de la Conférence a examiné 25 cas individuels couvrant tout le champ des thèmes traités par la Commission d'experts pour l'application des conventions et des recommandations dans son rapport soumis à la Conférence (pour plus d'informations, merci de consulter http://www.ilo.org/global/What_we_do/InternationalLabourStandards/WhatsNew/lang--fr/docName--WCMS_142000/index.htm).

La Commission a de nouveau tenu une séance spéciale sur l'application par le Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, dans le cadre du

suivi des mesures prises aux termes de l'article 33 de la Constitution de l'OIT.

Cette année, l'étude d'ensemble discutée par la commission était consacrée aux instruments relatifs à l'emploi, à la lumière de la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. L'étude avait pour but de promouvoir une plus grande cohérence entre les activités normatives et la politique économique et sociale de l'Organisation, grâce à une analyse des lois, des pratiques et des politiques menées par les pays dans le domaine de l'emploi.

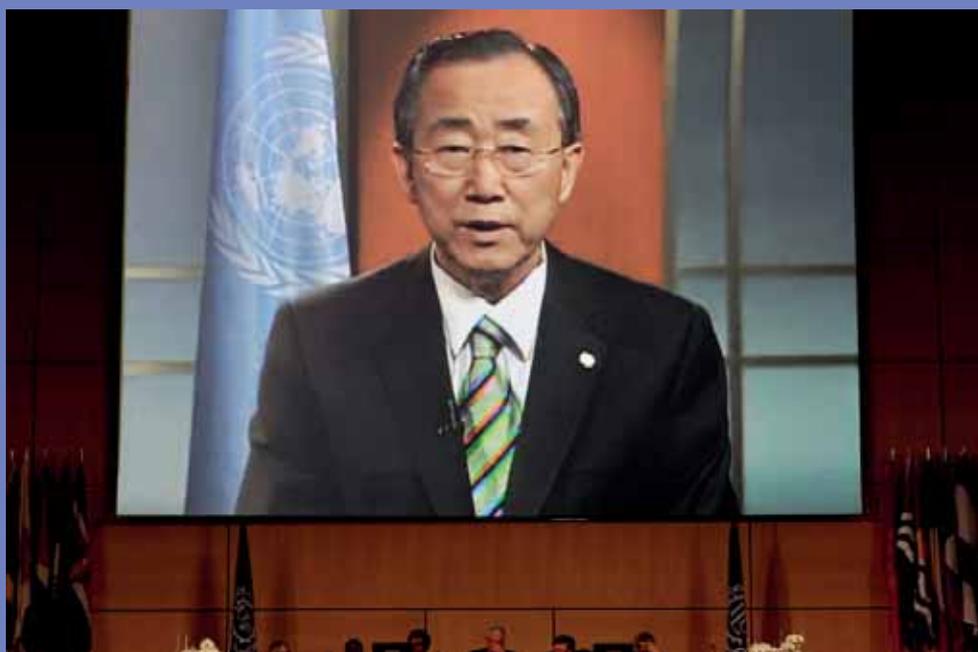
LES DIRIGEANTS DE «L'ÉCONOMIE RÉELLE» DÉBATTENT DES RÉPONSES

Deux forums de haut niveau ont été conviés lors de la Conférence internationale du Travail dans un contexte d'inquiétude grandissante quant au chômage, qui reste à son point culminant, et à l'impact de la crise de la dette souveraine et des récentes décisions visant à réduire les déficits, à imposer des mesures d'austérité et à prendre d'autres mesures en vue d'assainir les finances publiques.

Les deux tables rondes ont été organisées pour discuter des moyens de forger une reprise riche en emplois et une croissance plus durable et équilibrée en faisant de l'emploi un objectif macroéconomique du même ordre que la maîtrise de l'inflation et des déficits. Elles ont aussi abordé la contribution de l'emploi productif et

de la protection sociale à la réalisation de progrès plus rapides pour atteindre des objectifs convenus au niveau international, tels que les OMD.

«L'OIT a contribué à ouvrir la voie avec le Pacte mondial pour l'emploi qui place la création d'emplois en tête des priorités», a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon dans un message préparé pour cette discussion. «Le moment est venu d'aller encore plus loin. La reprise n'a aucun sens si les gens en sont informés par la presse. Les hommes et les femmes qui travaillent doivent en ressentir les effets dans leur propre vie et dans leurs moyens de subsistance. Autrement dit, une véritable reprise doit agir sur l'économie réelle.»



© PHOTO BIT

Le rôle de la Conférence internationale du Travail est d'adopter des normes internationales du travail et de superviser leur application, d'établir le budget de l'Organisation et d'élire les membres du Conseil d'administration. Depuis 1919, la Conférence fait office de forum international de premier plan pour débattre des questions sociales et de travail à l'échelle mondiale. Chacun des 183 Etats Membres de l'OIT a le droit d'envoyer quatre délégués à la Conférence, deux délégués du gouvernement, un délégué des travailleurs et un délégué des employeurs, chacun d'eux pouvant s'exprimer et voter en toute indépendance.

POLITIQUES À LA CRISE MONDIALE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI



© PHOTO BIT

déclaré qu'une succession de crises avait montré que la «protection sociale est à la fois un amortisseur social et un stabilisateur pour l'économie, au moins dans les pays où ce type de protection existe».

Les panélistes ont aussi tiré la sonnette d'alarme: l'accélération de la crise de la dette souveraine, associée à des politiques gouvernementales conçues pour comprimer les dépenses publiques aux dépens de la création d'emplois, menace aussi de stopper voire de réduire à néant les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir la réduction de la pauvreté et la promotion du développement, d'ici à 2015.

Parallèlement, certains orateurs ont cité des exemples de politiques socio-économiques équilibrées adoptées en réponse à la crise. Le ministre brésilien des Relations extérieures, Celso Amorim, a affirmé qu'une stratégie visant à renforcer l'économie réelle tout en donnant la priorité à la justice sociale avait permis d'atténuer les effets de la crise économique mondiale au Brésil, ajoutant: «La paix, la coopération et le commerce équitable seront les nouveaux horizons du développement».

La secrétaire du Travail des Etats-Unis, Hilda Solis, s'exprimant dans un message vidéo, a présenté les conclusions de la réunion des ministres de l'Emploi et du Travail du G20 qui s'était déroulée en avril dernier à Washington, relevant que la réunion avait mis en exergue le rôle du Pacte mondial pour l'emploi et de l'Agenda pour le travail décent qui constituent des «ressources utiles pour les gouvernements lorsqu'ils élaborent de nouvelles mesures pour traiter de l'emploi et des systèmes de protection sociale».

D'autres intervenants ont également rappelé le rôle de la protection sociale comme dimension essentielle de la réponse à la crise. M. Gilles de Robien, représentant la France, Président de la Conférence, a

M. Valentin Mocanu, Secrétaire d'Etat, ministère du Travail, de la Famille et de la Protection sociale de Roumanie, a noté que la Conférence venait tout juste de conclure des discussions historiques sur les questions d'emploi qui ont rappelé que l'OIT et ses partenaires sociaux avaient «des rôles majeurs à jouer pour faire progresser l'objectif d'un cadre macroéconomique orienté vers l'emploi. Nous avons demandé au Bureau d'améliorer et de mieux coordonner ses capacités techniques et analytiques afin d'examiner les politiques macroéconomiques sous l'angle de leur efficacité en termes d'emploi».



© PHOTO BIT

Le Conseil d'administration du BIT élit un nouveau président

Le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) a élu S.E. M. Abdelwaheb Jemal, Ambassadeur de Tunisie et Représentant permanent de la Tunisie auprès des Nations Unies à Genève, Président pour sa session 2009-10. La 308^e session du Conseil d'administration a également passé en revue une série d'autres sujets, notamment un rapport du Comité de la liberté syndicale du BIT.

© M. Crozet/BIT



M. Abdelwaheb Jemal

M. Abdelwaheb Jemal remplace S.E. M^{me} Maria Nazareth Farani Azevêdo, Ambassadrice du Brésil et Représentante permanente du Brésil auprès des Nations Unies à Genève, qui servit comme Présidente du Conseil d'administration pendant la session 2009-10.

Avant sa nomination à Genève en décembre 2008, M. Abdelwaheb Jemal avait travaillé comme Commissaire général du développement régional au ministère tunisien de la Planification, Chef du personnel du ministère de la Sécurité sociale, Gouverneur des provinces de Mahdia et Nabeul, Secrétaire permanent (avec rang de Vice-ministre) du Rassemblement constitutionnel démocratique, et comme Ambassadeur de Tunisie en Mauritanie.

Liberté syndicale

Le Conseil d'administration a approuvé le 357^e rapport du Comité de la liberté syndicale du BIT. Au cours de cette réunion, le comité a examiné 39 cas. Au total, 128 cas sont pendants devant le comité.

■ Le comité a spécialement attiré l'attention sur les cas de la République démocratique du Congo, de l'Éthiopie, de la République islamique d'Iran et du Pérou.

■ Dans le cas de la République démocratique du Congo, concernant l'enlèvement et la détention arbitraire par les services de renseignements de membres et de dirigeants de la Confédération congolaise du Travail (CCT) employés au ministère de l'Économie

Daniel Funes de Rioja, Président du Département de politique sociale de l'Union industrielle argentine et Président du groupe des employeurs de l'Organisation des États américains de 1995 à 1998, a été réélu comme Vice-président employeur. Sir Leroy Trotman, Secrétaire général du Syndicat des travailleurs de la Barbade et porte-parole du groupe des travailleurs au Conseil d'administration, a été réélu comme Vice-président travailleur.

Tous trois auront pour rôle de représenter le Conseil d'administration pendant la période 2010-11. Le Conseil d'administration est l'organe exécutif de l'OIT, il se réunit trois fois par an à Genève. Il prend des décisions de politique et établit le programme et le budget de l'OIT qui compte 183 États Membres.

Le Conseil d'administration a également préparé l'ordre du jour de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail de juin 2011. Il a décidé d'inscrire une discussion générale sur «L'administration du travail et l'inspection du travail – tendances et défis» à l'ordre du jour. La session 2011 tiendra aussi une seconde discussion sur le «travail décent pour les travailleurs domestiques» en vue d'adopter une norme, et envisagera l'objectif stratégique de la protection sociale, l'application des conventions et des recommandations de l'OIT, les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général, et les propositions pour le programme et le budget de l'OIT pour 2012-13.

et du Commerce extérieur, le comité a instamment prié le gouvernement de diligenter une enquête indépendante pour découvrir le motif de leur arrestation et les charges qui sont retenues à leur encontre. Cette enquête devra également établir si les syndicalistes ont été détenus pendant un mois avant d'être interrogés et s'ils ont été victimes de traitements dégradants et inhumains. Le comité a exigé que les détenus soient immédiatement libérés si l'enquête venait à révéler qu'ils n'ont été emprisonnés qu'en raison de l'exercice légitime de leurs activités syndicales.

■ Dans le cas de l'Éthiopie, le comité a regretté que l'Association nationale des enseignants (NTA) n'ait toujours pas été enregistrée auprès du gouvernement

en dépit de précédentes recommandations émanant du comité à cet égard. Il a exhorté le gouvernement à procéder immédiatement à cet enregistrement afin que les enseignants puissent pleinement exercer leur droit de créer une association pour défendre leurs intérêts professionnels. Plus généralement, le comité a instamment prié le gouvernement de garantir pleinement les droits des syndicalistes, y compris les enseignants des écoles publiques. Le comité a également relevé l'adoption d'une nouvelle déclaration sur les associations, demandant au gouvernement de lui fournir des informations sur sa mise en œuvre, en particulier pour ce qui concerne l'ingérence supposée de l'organe en charge de l'enregistrement des associations.

■ Les deux cas concernant la **République islamique d'Iran** montrent que les difficultés d'exercice du droit à la liberté syndicale affectent aussi bien les employeurs que les travailleurs du pays. Dans le premier cas, qui concerne des actes répétés de répression à l'encontre du syndicat de la compagnie de bus de Téhéran Vahed (SVATH) et la détention de son Président, M. Mansour Osanloo, le comité a accueilli avec satisfaction les efforts entrepris par le Ministre du Travail pour obtenir sa libération et la décision de l'inscrire sur la liste des personnes à amnistier. Il a grand espoir qu'il sera rapidement libéré et a également demandé la libération immédiate et l'abandon des charges pesant contre plusieurs autres syndicalistes. Le Comité a aussi plaidé en faveur de mesures pour modifier la législation afin de reconnaître le pluralisme syndical, le droit de manifestation et la liberté d'expression.

■ Le second cas iranien concerne l'ingérence du gouvernement dans les affaires d'une organisation représentant les employeurs et sa dissolution administrative. A la lumière d'une récente décision judiciaire en la matière, le comité a exprimé l'espoir que le gouvernement enregistre immédiatement l'organisation d'employeurs concernée (ICEA) et lui a demandé d'adopter une position de neutralité respectant l'activité des organisations patronales. Le comité a réitéré la nécessité d'amender le droit du travail afin d'octroyer une protection contre les actes d'ingérence du gouvernement et de garantir la liberté de constituer et d'adhérer à des organisations syndicales et patronales. Enfin, le comité espère que le gouvernement acceptera qu'une mission vienne dans le pays pour débattre des questions liées à la liberté syndicale, y compris les questions soulevées par le cas présent.

■ Dans le cas du **Pérou**, concernant le renvoi de nombreux dirigeants syndicaux du secteur minier suite à une grève et à l'assassinat de deux syndicalistes, le comité a exprimé avec force l'espoir que les investigations en cours sur ces meurtres produiront des résultats tangibles et établiront les responsabilités. Le comité a aussi réclamé une enquête indépendante concernant les allégations de licenciement de syndicalistes pour faits de grève et a demandé leur réintégration s'il s'avérait que leur participation à des grèves ait été le seul motif de leur licenciement.

■ Sur une note plus positive, le comité s'est réjoui de la nouvelle dynamique qui anime le dialogue social au Japon, en particulier dans le cadre de la formulation d'un cadre législatif pour garantir des droits syndicaux fondamentaux aux fonctionnaires et de la création d'une commission pour examiner la question du droit d'association des sapeurs-pompiers. Il a prié le gouvernement de poursuivre dans cette voie et de le tenir informé de l'évolution de la situation.



Pompiers au Japon

La forte reprise dans les pays de l'ANASE confrontée à des défis

Les pays de l'ANASE ont remarquablement rebondi après la crise économique mondiale et beaucoup d'entre eux enregistrent des niveaux de croissance économique identiques à ceux d'avant la crise. Mais ils se heurtent à des défis majeurs, notamment le rééquilibrage de la croissance, l'amélioration des qualifications de la main-d'œuvre, la reconstruction de l'emploi et, essentiellement, l'accélération de la productivité pour concourir avec l'Inde et la Chine, selon un nouveau rapport du BIT.

Les Tendances sociales et de l'emploi dans l'ANASE 2010: soutenir la reprise et le développement grâce au travail décent, avaient été préparées en vue de la seconde Conférence de l'ANASE sur les ressources humaines, qui s'est tenue à Hanoi, au Viet Nam, le 25 mai dernier.

Le rapport montre que si l'impact de la crise a été important, la région rebondit mieux que prévu et devrait croître de 5,4 pour cent en 2010 par rapport à seulement 1,4 pour cent en 2009. Les plans de relance budgétaire et la demande en provenance de Chine ont joué un rôle considérable à cet égard.

Cependant, pendant la crise, la productivité du travail de l'ANASE comparée à celles de la Chine et de l'Inde s'est détériorée. La productivité annuelle du travail s'est en moyenne contractée de 3,3 pour cent entre 2007 et 2009 dans les pays de l'ANASE, alors qu'en Chine et en Inde elle grimpeait respectivement de 8,7 pour cent et de 4 pour cent. Investir dans les qualifications et améliorer la qualité des emplois sont deux conditions préalables essentielles pour une meilleure productivité, indique le rapport.

Avec la forte reprise, le chômage est retombé à son niveau d'avant la crise dans certains pays; néanmoins, mettre fin à l'emploi informel (où la productivité est faible, les conditions de travail médiocres et la protection sociale minimale) prendra davantage de temps. En 2009, plus de 61 pour cent des travailleurs de l'ANASE étaient censés travailler dans le secteur

© M. Crozet/BIT





© V. Kutty/BIT

informel. Parallèlement, le nombre de travailleurs pauvres (gagnant moins de 2 dollars par jour) devrait avoir augmenté ces deux dernières années, passant de 140 à 157 millions de personnes (soit de 51 à 57 pour cent des travailleurs de la région).

«Les tendances récentes en matière de productivité du travail mettent en lumière un sérieux défi de concurrence dans la région de l'ANASE, en particulier pour les pays membres les plus développés», déclare Gyorgy Sziraczki, économiste principal au BIT. «Augmenter la productivité est indispensable pour une croissance soutenue et doit aussi se refléter dans des salaires plus élevés, de meilleurs emplois et des conditions de travail supérieures. Sans hausse des salaires, la consommation intérieure ne peut augmenter et les économies demeurent dépendantes des exportations. D'un autre côté, partager les bénéfices entretient un cercle vertueux, où la productivité attire de meilleures rémunérations et conditions de travail, un niveau de vie plus élevé et une plus forte compétitivité.»

L'étude suggère quelques priorités politiques pour soutenir la reprise dans la région: une compétitivité et une productivité accrues concrétisées par davantage

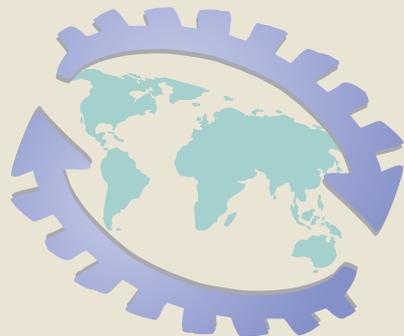
de travail de meilleure qualité; de la formation pour doter les travailleurs des qualifications utiles aux emplois d'aujourd'hui et de demain; un investissement dans les infrastructures et un soutien aux petites et moyennes entreprises (PME); des politiques de protection sociale agissant comme des «stabilisateurs automatiques», atténuant les chocs économiques et contribuant à préserver la demande.

«Pour soutenir la reprise, les pays de l'ANASE ont besoin d'options politiques réalistes, équilibrées, qui soutiennent la pérennité économique, sociale et environnementale et forment le travail décent», affirme Sachiko Yamamoto, Directrice régionale de l'OIT pour la région Asie-Pacifique. «Le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT propose précisément ces mesures, qui visent à promouvoir une reprise productive, centrée sur l'investissement, l'emploi et la protection sociale.»

Le rapport a été préparé par le bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok. Des exemplaires peuvent être consultés sur www.ilo.org/asia ou sont disponibles sur demande. Des interviews avec les auteurs peuvent aussi être organisées.

CHAMPS D'ACTION

ACTIVITÉS ORGANISÉES DANS LE MONDE
ENTIER PAR L'ORGANISATION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL OU AVEC SON APPUI



Un travail décent pour les gens de mer

■ Le gouvernement du Canada a déposé son instrument de ratification de la convention du travail maritime, 2006 auprès du Bureau international du Travail le 15 juin. Le Canada est le premier pays d'Amérique du Nord à ratifier cette importante convention du travail maritime, que l'on appelle parfois la «super convention», et qui fut adoptée par la 94^e Conférence internationale du Travail (maritime) à Genève, en février 2006. La ratification canadienne en 2010, déclarée année internationale des gens de mer, marque une étape importante – un tiers du chemin – vers la satisfaction de la seconde condition préalable, à savoir 30 pays ayant ratifié. Les progrès observés dans de nombreux autres pays indiquent que le nombre de ratifications requis pour entrer en vigueur sera atteint, comme prévu, en 2011, date du cinquième anniversaire de la convention, si ce n'est plus tôt. Une fois cette seconde condition remplie, la convention entrera en vigueur dans un délai de douze mois.



© M. Crozet/BIT

Un PPTD pour Oman

■ En juin dernier, le Programme par pays en faveur du travail décent (PPTD) pour le Sultanat d'Oman a été lancé lors de la 99^e session de la Conférence internationale du Travail à Genève. Le Sultanat d'Oman devient le second pays du Golfe à signer son PPTD après Bahreïn qui a signé le sien en mars 2010. Le programme sera mis en place pendant la période 2010-2013 et repose sur un ensemble de priorités convenues entre l'OIT, le gouvernement du Sultanat et les partenaires sociaux du pays, en vue d'améliorer les possibilités d'emplois décents et productifs pour les femmes et les hommes d'Oman, dans des conditions de liberté, de justice et de dignité.

Robinho fait équipe avec l'OIT



© Pictures.net

■ La star du football brésilien Robinho de Souza, mieux connu sous le nom de Robinho, a prêté son soutien à la campagne de l'Organisation internationale du Travail en faveur de l'élimination des pires formes de travail des enfants au Brésil. Robinho, qui faisait partie de l'équipe brésilienne pendant l'édition 2010 de la Coupe du monde de football en Afrique du Sud, a accepté d'incarner la campagne nationale menée par le Programme international du BIT pour l'abolition du travail des

enfants (IPEC) au Brésil. Le pays est un des fers de lance de la lutte internationale contre le travail des enfants. Le gouvernement a fixé 2015 comme échéance pour éliminer les pires formes de travail des enfants et 2020 pour l'abolition totale, en accord avec l'Agenda de l'hémisphère pour le travail décent dans les Amériques, adopté lors de la 16^e Réunion régionale américaine de l'OIT qui s'était déroulée à Brasilia en mai 2006.

Le Danemark verse une contribution majeure à l'OIT



© M. Crozet/BIT

■ Le gouvernement du Danemark va contribuer à hauteur de 40 millions de couronnes danoises (environ 7,1 millions de dollars) de ressources flexibles et prévisibles au Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) de l'OIT. La décision a été approuvée par le ministre du Développement à Copenhague sur recommandation du Conseil danois pour la coopération internationale au développement; l'accord entre le Danemark et l'OIT fut signé le 3 juin. Comptant traditionnellement parmi les plus généreux donateurs, le Danemark montre à nouveau l'exemple en se conformant aux principes de l'efficacité de l'aide consacrés par la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra. La contribution du gouvernement danois pour 2010-11 va donner une

nouvelle dimension au partenariat avec l'OIT en lui procurant des ressources totalement flexibles et non affectées.

Un nouveau directeur pour le Programme Better Work du BIT et de la SFI

L'expert en responsabilité sociale des entreprises, Dan Rees du Royaume-Uni, a été choisi par le Directeur général du BIT, Juan Somavia, pour prendre la tête de Better Work – Travailler mieux, un partenariat de l'OIT et de la Société financière internationale (SFI). Better Work s'efforce d'améliorer le respect des normes du travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, tant pour protéger les droits des travailleurs que pour aider les entreprises à gagner en compétitivité. M. Rees arrive à Better Work en provenance de son précédent poste de Directeur fondateur de l'Ethical Trading Initiative-ETI (Initiative pour un commerce éthique), l'une des organisations les plus respectées au monde en matière de responsabilité sociale des entreprises. M. Rees prendra ses fonctions au bureau du programme mondial de Better Work à Genève en août 2010.

Pour plus de détails concernant le programme Better Work, merci de contacter M^{me} Chandra Garber, au +4122/799-7814 ou garber@ilo.org.

Prix 2010 des Médias pour les droits du travail

■ Le 21 juin, le troisième prix annuel des Médias pour les droits du travail a été attribué à Nina Corpuz, une journaliste des Philippines, pour

© L. Iannone/ITC/ILCO



Nina Corpuz

un article sur les travailleurs domestiques et les menaces de trafic et d'abus auxquelles ils sont confrontés. Le prix est décerné par le Centre international de formation de l'OIT à Turin. L'article a été sélectionné parmi les reportages rédigés par les journalistes professionnels qui ont participé aux cours de formation consacrés à la «Communication sur les droits du travail», organisés chaque année par le centre. Les cours présentent aux journalistes et aux médias professionnels du monde entier les normes internationales du travail dans le but de sensibiliser l'opinion à la pertinence des questions locales dans le domaine social et du travail.

Un PPTD pour le Bénin

© PHOTO BIT



■ Le 10 juin, la République du Bénin et l'OIT ont signé un Protocole d'entente pour mettre en œuvre le Programme par pays en faveur du travail décent (PPTD) 2010-2015, en vue de renforcer le dialogue social, de promouvoir le travail décent pour les jeunes des zones rurales et urbaines à travers le développement d'entreprises durables, et d'améliorer la protection sociale.

Pour plus d'informations, merci de contacter Guebray Berhane, Administrateur principal chargé de la communication et de l'information publique à Addis Abeba, tél. +25111/544-4415

Coopération Sud-Sud

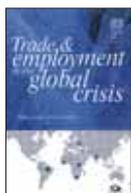
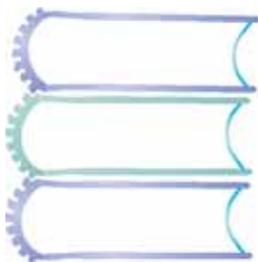
■ Les gouvernements du Timor-Leste et du Brésil ont signé un accord de coopération qui va permettre d'acheminer une aide d'une valeur de 520 000 dollars au Timor-Leste. L'accord a été signé au cours d'une cérémonie organisée pendant la Conférence internationale du Travail à Genève. Il prévoit le financement d'un projet qui contribuera à la mise en place d'un système de sécurité sociale au Timor-Leste. Ce qui inclut l'élaboration d'instruments de formation, afin de renforcer la capacité du Timor-Leste dans le champ de la protection sociale, et d'une stratégie pour créer les politiques publiques nécessaires. Le projet a démarré en juin 2010 et court jusqu'en septembre 2011. Il est mis en œuvre avec l'assistance de l'OIT. Pour le financement du projet, 385 825 dollars proviennent du Brésil et 136 000 dollars du BIT, pour un montant total de 521 825 dollars.

Davantage de renseignements sont disponibles auprès de Sophy Fisher, Chargée de l'information régionale de l'OIT – Asie Pacifique, fisher@ilo.org, tél. +41(0)79/558-6341



© PHOTO BIT

MÉDIATHÈQUE



■ Trade and employment in the global crisis

Édité par Marion Jansen et Erik von Uexkull. Genève, BIT, 2010. ISBN 978-92-123334-3. 25 \$, 16 €, 25 CHF.

Dans de nombreux pays à revenus faibles ou intermédiaires, la crise financière mondiale a provoqué d'importantes suppressions d'emplois et pesé sur les salaires réels. S'appuyant sur les résultats d'études financées par le BIT concernant les répercussions de la crise mondiale sur l'emploi en Afrique du Sud, au Brésil, en Egypte, en Inde, au Libéria, en Ouganda et en Ukraine, cet ouvrage analyse comment le commerce transfrontalier a servi de courroie de transmission, diffusant la crise aux économies émergentes ou en développement. Les principaux thèmes traités concernent le rôle de la concentration des exportations dans la vulnérabilité accrue des marchés du travail face aux chocs commerciaux, les effets de la volatilité mondiale des prix sur les décisions d'investissement des ménages et des entreprises, l'impact de la récession mondiale sur le pouvoir de négociation des travailleurs et des gouvernements, et l'impact des chocs commerciaux négatifs sur l'égalité entre hommes et femmes.

L'ouvrage évalue la pertinence des différents instruments politiques que les pays ont mis en œuvre pendant la crise. Les auteurs soulignent le caractère bénéfique des plans de relance comportant un volet infrastructures afin de combiner la création d'emplois à court terme avec davantage d'opportunités pour le commerce futur. Ils prétendent également que les politiques ciblant des secteurs bien déterminés n'ont pas toujours su répondre aux attentes des décideurs politiques en matière de réduction du ralentissement économique et ont même pu entrer en conflit avec les règles du commerce international. À l'inverse, les politiques sociales ou de marché du travail qui dépassent les secteurs ont tendance à ne pas dénaturer le commerce et ont un véritable potentiel pour amortir le déclin de la croissance en stabilisant la demande interne. Les auteurs mettent en évidence le fait que dans les pays où les instruments politiques étaient en place avant la crise, ils ont agi comme des amortisseurs automatiques et ont pu assez facilement monter en puissance.

Le livre procède également à un examen approfondi des stratégies que les ménages ont développées pour faire face à la crise et à ses effets sur les inégalités et le pouvoir de négociation. Finalement, l'étude passe en revue la façon dont les instruments conçus pour protéger les travailleurs ont fonctionné et fait des recommandations pour répondre aux futures crises.



■ Don't waste the crisis: Critical perspectives for a new economic model

Édité par Nicolas Pons-Vignon. Genève, BIT, 2010. ISBN 978-92-123442-5. 28 \$, 22 €, 30 CHF.

Ce recueil d'articles courts étudie les causes et les conséquences de la crise financière mondiale, sous l'angle du travail. Les articles indiquent des pistes pour renforcer la capacité de la main-d'œuvre à influencer le débat politique, offrant une source d'inspiration à ceux qui pensent que les politiques nationale et internationale doivent changer et qui sont convaincus que le mouvement syndical a beaucoup à apporter après des années de perte d'influence. La crise peut avoir de nombreux débouchés. La *Global Labour Column* (dans laquelle sont parus ces articles pour la première fois) s'est efforcée d'explorer toutes les possibilités, même si cela signifiait de rouvrir des débats douloureux. Les différentes alternatives sont débattues avec passion et expertise. Les auteurs – d'éminents universitaires et dirigeants syndicaux du Nord comme du Sud – ont des points de vue différents mais ils s'accordent sur le fait qu'il est temps d'adopter des politiques qui protègent les travailleurs et que la justice sociale doit être un objectif. Offrant une riche source d'inspiration, les analyses des auteurs n'ont pas peur de montrer du doigt les erreurs des syndicats, parce qu'ils partagent l'idée qu'un mouvement syndical plus fort et plus fédérateur est essentiel pour éviter de gaspiller la crise. Cette collection stimulante est accessible et sa lecture est essentielle pour ceux qui estiment que reprendre «le cours normal des affaires» n'est tout simplement pas envisageable.

■ The employment relationship: A comparative overview

Édité par Giuseppe Casale. BIT, Genève, 2010. ISBN 978-92-2-123302-2. 48 \$, 33 €, 50 CHF.

La question de savoir qui est, ou non, concerné par une relation d'emploi est devenue problématique ces dernières décennies en raison des vastes changements intervenus dans l'organisation du travail et de la capacité de la réglementation juridique à prendre en compte ces changements. Dans différentes régions du monde, il est de plus en plus difficile d'établir s'il existe ou non une relation d'emploi dans des situations où les droits et les obligations respectifs des parties concernées ne sont pas

clairs, quand il existe une tentative de déguiser la relation de travail, quand il existe des lacunes ou des inadaptations dans le cadre juridique, dans son interprétation ou son application. Les travailleurs vulnérables semblent souffrir davantage dans ces situations. Parallèlement, les partenaires sociaux et les administrations du travail ont souligné que la mondialisation avait augmenté le besoin de protection, au moins pour lutter contre le contournement de la législation nationale du travail par des accords contractuels et/ou d'autres dispositifs juridiques.

La relation d'emploi fait donc de plus en plus l'objet d'un examen minutieux non seulement de la part des avocats spécialisés, mais aussi des travailleurs, des employeurs et de la justice. L'évolution du monde du travail a modifié les notions traditionnelles de la relation d'emploi. Ces changements dans la «relation d'emploi standard» modifient le champ de la protection et l'application de la législation du travail et affectent automatiquement la façon dont le droit du travail est appliqué.

Cet ouvrage présente la façon dont la législation du travail s'applique à la sphère de la relation d'emploi. Vocabulaire, notions, définitions, lois et pratiques dans les différentes régions du monde font ici l'objet d'un exposé.



■ Social protection expenditure and performance review and social budget: Zanzibar

BIT, Genève, 2010. ISBN 978-92-122872-1. 40 \$, 25 €, 40 CHF.

Le déficit de protection sociale qui existe à Zanzibar l'a rendu vulnérable pendant la crise financière et la récession économique actuelles: des services sociaux de base sont absolument indispensables. Le projet financé par l'OIT et la DFID décrit la situation des transferts sociaux tels qu'ils existent dans le cadre du système de protection sociale de Zanzibar. Le rapport s'appuie sur ce travail qui constituera la base d'une future analyse des options politiques et d'un éventuel dialogue social en ce qui concerne la protection sociale comme moyen de réduire la pauvreté dans la région. Il examine les caractéristiques démographiques du pays, l'économie, la structure du marché du travail, la pauvreté, les dispositifs avec ou sans cotisations et les différentes options politiques, et évalue le budget pour les dépenses sociales projetées par le gouvernement. Ses recommandations forment la base d'une stratégie de protection sociale.

■ Occupational Safety and Health Series, No. 73.

BIT, Genève, 2010. ISBN 978-92-2-122413-6. 32 \$, 23 €, 35 CHF.

Les travailleurs exposés aux rayonnements ionisants dans le cadre de leur travail peuvent



réclamer une indemnisation s'ils développent un cancer. Cependant, le cancer est une maladie fréquente, en particulier chez les personnes âgées, et la plupart des cancers sont provoqués par des facteurs de risques non professionnels. Rédigé par des experts internationaux, cet ouvrage examine en détail le fondement scientifique pour l'attribution du risque, en s'attachant en particulier aux questions de méthodologie associées à l'attribution des cas individuels de cancer à des expositions antérieures aux rayonnements professionnels. Les caractéristiques générales des mécanismes compensatoires sont également présentées, avec des exemples

venus de différents pays illustrant une variété d'approches de la compensation.

Publiée conjointement par trois organisations internationales dont les mandats ont trait à la santé au travail et aux rayonnements ionisants – l'OIT, l'AIEA et l'OMS –, la publication sera utile aux autorités nationales, aux syndicats, aux employeurs et aux autres parties qui souhaitent garantir une approche équitable de l'indemnisation des travailleurs.

■ **Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) – Quel est-il et que fait-il?**

Bureau international du Travail, Genève, 2010. Cette nouvelle brochure résume le rôle et les activi-



tés du Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). Des progrès considérables ont été enregistrés par le combat contre le travail des enfants. Dans le monde entier se dessine peu à peu un consensus à l'échelle de la société tout entière: il est inadmissible que le travail vienne priver les enfants de leur enfance et de leur droit à l'éducation. L'OIT porte l'espoir d'un changement durable pour ces enfants, leurs parents et les sociétés dans lesquelles ils vivent. Le travail de l'IPEC, avec ses membres, au moyen de projets et d'activités financés par des donateurs, a considérablement contribué à faire évoluer ce paysage social.

REVUE INTERNATIONALE DU TRAVAIL, VOL. 149 (2010), N° 2

■ **Contribution à une analyse juridique de la crise économique de 2008 – Alain SUPIOT**

L'implosion des marchés financiers en 2008 n'est que le symptôme d'une crise plus profonde du droit et des institutions, due à l'utopie néolibérale du «marché total» – dépolitisation «scientifique» de l'économie, déréglementation et assimilation complète du travail, de la terre et de la monnaie à des marchandises. La concurrence sans bornes fait des systèmes juridiques nationaux les objets d'un *law shopping*. De par leur déréglementation absolue, les marchés financiers ont été les premiers à s'effondrer, les contribuables payant l'addition. Mais les marchés des ressources naturelles et «humaines» sont aussi en danger. L'auteur plaide pour la restauration du *rule of law* pour en finir avec la subordination du genre humain à l'efficacité économique, dans l'esprit de la Déclaration de Philadelphie de 1944.

■ **De la financiarisation – Richard B. FREEMAN**

L'implosion de Wall Street en 2007-2009 et la récession mondiale qu'elle a entraînée ont donné un rôle central à la relation entre la finance et l'économie. Les gouvernements, les agences internationales et les experts n'avaient pas pris conscience des risques accrus découlant de la déréglementation du secteur financier. L'auteur décrit les coûts énormes qui en ont résulté – destruction massive d'emplois et baisse probable de la richesse et de la croissance publiques, imposant un rééquilibrage des budgets en raison de l'adoption de programmes massifs de relance et de renflouement. Il analyse plus précisément l'impact des incitations monétaires influant sur la

recherche du profit en rapport avec les décisions qui ont provoqué la crise. Il prône enfin l'adoption de réformes radicales des institutions afin de relier la finance et l'économie réelle.

■ **Faut-il un séisme pour réveiller le monde de l'économie? – Ronald SCHETTKAT**

A partir des années 1970, la théorie du taux naturel et l'hypothèse de l'efficacité des marchés ont joué un rôle décisif – notamment de par leur application aux marchés du travail – tant pour l'interprétation des tendances économiques que pour la détermination des orientations politiques. Dans leur perspective, l'action publique et les réglementations faussent le jeu des marchés, qui, sans cela, fonctionneraient de manière optimale. La crise actuelle vient de les remettre brutalement en cause. En examinant le contexte européen à partir des années 1990, l'auteur montre qu'elles sont dénuées de fondement: les réformes structurelles ont maintenu un taux élevé de chômage après les récessions, et les politiques monétaires et budgétaires déflationnistes inspirées par ces théories ont freiné la reprise.

■ **La crise mondiale et au-delà: modèles de croissance durable pour les pays en développement – Jayati GHOSH**

Malgré des signes récents de reprise de la production, relancer simplement le modèle de croissance qui s'est effondré en 2008-09 aggravera, au niveau national et mondial, les déséquilibres à l'origine de la crise – au détriment de l'économie réelle, du développement équitable et de la reprise de l'emploi. Il est aussi évident que le

modèle environnemental n'est pas durable. Aussi, l'auteur préconise un vaste programme politique, notamment réformer le système financier international, développer des stratégies réorientées sur la demande intérieure stimulée par les salaires et une agriculture viable, promouvoir la fiscalité relative aux technologies plus écologiques et aux choix de consommation, et engager des politiques sociales de redistribution qui réduiront les inégalités et agiront comme des stabilisateurs macro-économiques lors des récessions.

■ **Des réponses partielles à la crise: coûts socio-économiques et implications pour l'action publique – Raymond TORRES**

Cet article traite des effets pervers de réactions trop partielles face à la crise. Dans un premier temps, l'accent mis sur le rôle des gouvernements – mesures budgétaires coordonnées pour stimuler l'économie, limiter les pertes d'emplois et aider les groupes vulnérables – a été efficace pour prévenir une nouvelle «grande dépression», mais en creusant les déficits publics. Cependant, une erreur a été commise lorsque l'on a renfloué les banques sans corriger les dysfonctionnements d'un système financier à l'origine même de la crise. Les craintes quant à la réaction des marchés financiers face à l'aggravation de l'endettement public ont conduit à adopter une approche plus traditionnelle, centrée sur le marché: consolidation budgétaire, contraction du rôle des pouvoirs publics et affaiblissement de la protection sociale; au risque d'aggraver les inégalités et l'instabilité économique.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22. Tél. +4122/799-7828; fax: +4122/799-6938; e-mail: pubvente@ilo.org; site Internet: www.ilo.org/publns.

Le BIT estime qu'il y a au moins 12,3 millions de personnes en travail forcé dans le monde. Le Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé (SAP-FL) a été le fer de lance du BIT contre le travail forcé et la traite des êtres humains depuis début 2002. En travaillant avec des partenaires à travers le monde, le BIT sensibilise l'opinion, améliore la compréhension du travail forcé contemporain et assiste les mandants dans leurs efforts pour l'éradiquer.



Bureau international du Travail

N° 69, août 2010

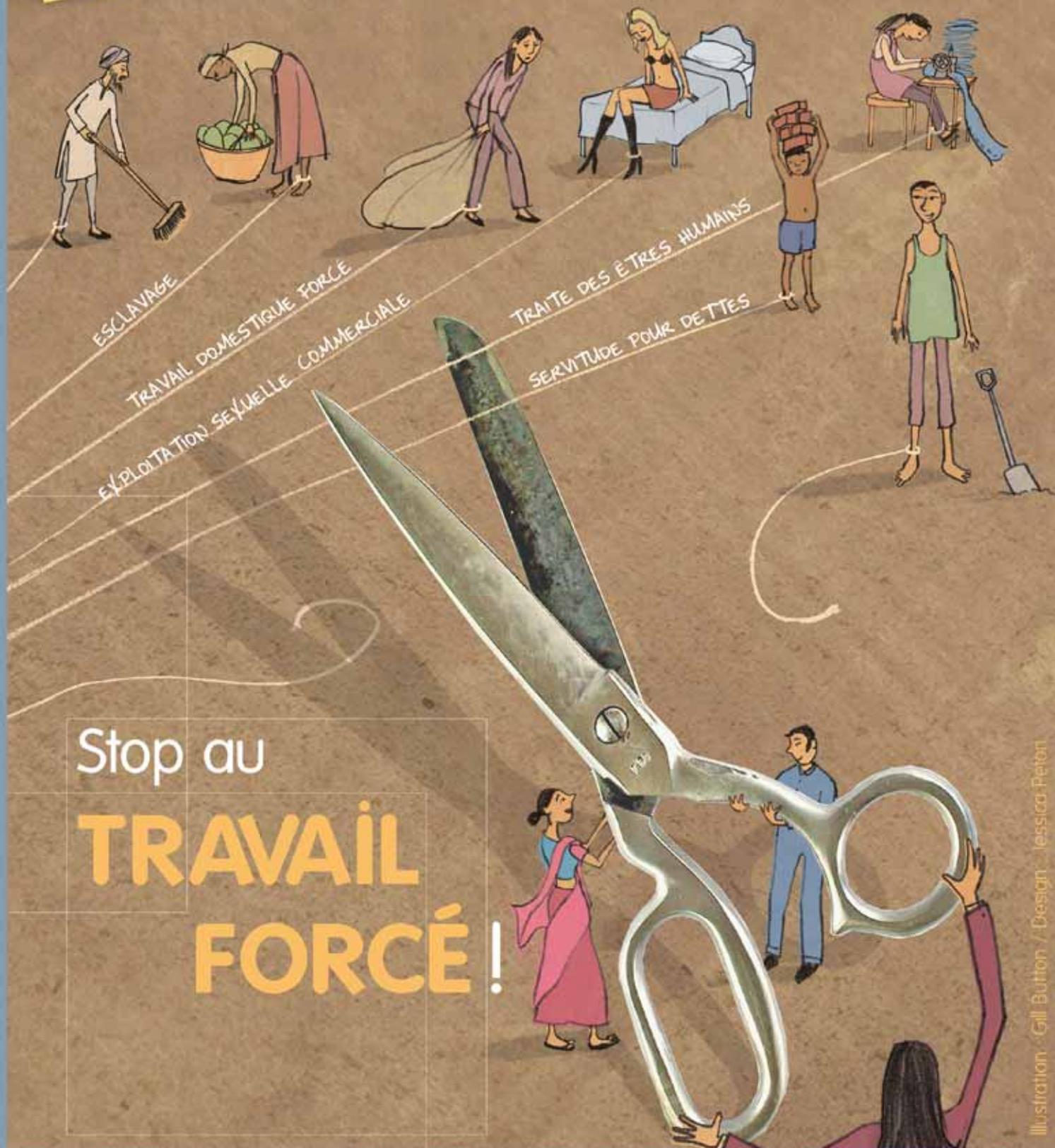


Illustration : Gill Button / Design : Jessica Peiton

Pour en savoir plus www.ilo.org/forcedlabour